

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2017



**Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 50 993 660 €
RCS : Mont de Marsan 895 750 412**

SOMMAIRE

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

II. SITUATION FINANCIERE

II.1. CHIFFRES CLES

II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.2.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.2.2.1. Faits Marquants

II.2.2.2. Activités et Résultats du Groupe

II.2.2.3. Résultat par Division et Activité

II.2.2.4. Points sur l'évolution des principaux contentieux

II.2.2.5. Recherche et Développement

II.2.2.6. Evolution et perspectives

II.2.2.7. Evènements postérieurs à la clôture

II.2.2.8. Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

II.2.2.9. Capital

II.2.2.10. Informations sur les risques

II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2017

II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

II.5. COMPTES ANNUELS 2016 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA

II.5.1. COMPTE DE RESULTAT

II.5.2. BILAN ACTIF

II.5.3. BILAN PASSIF

II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

II.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

II.7.1. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

II.7.2. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

II.8. PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.9. ORGANIGRAMME

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

M. Dominique COUTIERE – Président-Directeur Général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mimizan, le 27 avril 2018

Dominique COUTIERE
Président-Directeur Général

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG AUDIT IS SAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Eric JUNIERES
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Deloitte et Associés, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
Représenté par M. Emmanuel GADRET
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro Reydel
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

BEAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

II. SITUATION FINANCIERE

II.1. CHIFFRES CLES

(En milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Chiffre d'affaires	406 416	406 771
Taux du chiffre d'affaires à l'international	56,6%	56,3%
EBITDA	27 535	21 980
Taux d'EBITDA (EBITDA/Chiffre d'affaires)	6,8%	5,4%
Résultat opérationnel courant	16 120	11 599
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du groupe)	8 242	7 384
Résultat net par action (€)	0,40	0,36
Capitaux propres (part du groupe)	108 113	100 373
Capitaux propres par action (€)	5,3	4,9
Effectifs à la clôture	1 690	1 724
Endettement net	90 259	98 405
Besoins en Fonds de Roulement BFR)	84 208	87 880
Cash-flow d'exploitation	23 602	18 758
Investissements	(18 321)	(19 853)
Cessions (immobilisations corporelles et incorporelles)	1 414	128
Cash-flow de financement	12 441	8 396
Cash-flow (variation de la trésorerie)	19 231	6 178

L'EBITDA se calcule comme suit

En milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat opérationnel courant (a)	16 120	11 599
Dotations aux amortissements sur immobilisations (b)	11 686	10 212
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	(437)	557
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	166	(388)
EBITDA (a) + (b) + (c) + (d)	27 535	21 980

L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le calcul figure dans le paragraphe VIII.1.4. de l'annexe consolidée.

A noter que les emprunts et dettes financières n'incluent pas l'avance en compte courant de 7,1 M€ consentie par l'actionnaire Attis 2 fin 2017, dans la perspective de l'augmentation de capital prévue en 2018.

Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Stocks (a)	87 910	93 052
Clients et autres débiteurs (b)	77 349	76 461
Fournisseurs et autres créditeurs (c)	81 051	81 632
BFR (a) + (b) - (c)	84 208	87 881

II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.2.1 - ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

- Lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice 2017 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice, et incluant un paragraphe sur le gouvernement d'entreprise,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital,
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Jetons de présence,
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
- Modification des statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant des salariés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2018

II.2.2.1. FAITS MARQUANTS

Sur un plan opérationnel, le Groupe a poursuivi les réorganisations et les investissements prévus dans son plan de retournement.

L'année a été principalement marquée par les événements suivants :

- Au sein de la division Bois : le lancement d'une série de mesures à court terme et la mise au point d'un plan bois annoncé au mois de juin destiné à redresser la rentabilité de cette division.
- Au sein de la division Emballage : Gascogne Papier a été retenue dans le cadre de l'appel d'offre biomasse pour la mise en œuvre d'une cogénération (production d'électricité à partir de vapeur) d'une puissance électrique de 19,38 MW.

Sur un plan financier, l'année a été marquée par la négociation de nouveaux financements et s'est achevée par la signature fin décembre d'un crédit de 110 M€ souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne mis en œuvre depuis la fin de l'année 2014. En 3 ans, l'EBITDA a été multiplié par 2,5, passant de 11 M€ en 2014 à 27,5 M€ en 2017.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Ce crédit est assorti de garanties et de clauses usuelles tel que le respect de ratios financiers à compter du 30 juin 2018.

Cette opération va donner les moyens à Gascogne de poursuivre son programme d'investissement afin de renforcer son outil industriel : après une 1ère tranche d'investissement d'un peu plus de 90 M€ sur la période 2014-2017, Gascogne va à nouveau investir 110 M€ sur la période 2018-2020 (financé pour moitié par le nouveau crédit d'investissement et pour moitié par l'autofinancement généré par les sociétés du Groupe), portant ainsi le total des investissements à 200 M€ sur 7 ans.

Afin d'accompagner ce plan, les banques ayant participé au refinancement ont demandé à ce qu'une augmentation de capital d'un montant de 10 M€ soit réalisée.

Aussi, le Groupe proposera lors de la l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2017, un projet de résolutions à titre extraordinaire dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 M€, garantie par l'actionnaire Attis 2, à réaliser avant la fin de l'année 2018.

II.2.2.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Compte de résultat

En M€	2017	2016
Chiffre d'affaires	406,4	406,8
EBITDA	27,5	22,0
Résultat opérationnel courant	16,1	11,6
Résultat opérationnel	11,6	10,5
Résultat financier	-3,1	-3,1
Résultat avant impôt	8,7	7,7
Résultat net consolidé	8,3	7,4

Le **chiffre d'affaires** est stable à 406,4 M€, la légère progression de la Division Emballage (+ 2,7 M€) a été compensée par la diminution de la Division Bois (-3 M€).

L'**EBITDA**¹ progresse de 25% de 22,0 M€ en 2016 à 27,5 M€ en 2017

Cette évolution favorable de 5,5 M€ résulte principalement :

- d'une marge brute stable
- de la poursuite des économies sur le poste énergie de 1,7 M€ (-8,2%) avec le fonctionnement en année pleine de la chaudière biomasse de Mimizan (mise en service mi 2016)
- de frais de personnel maîtrisés : en diminution de 2,1 M€ (- 2,4%), principalement par un moindre recours à l'intérim
- d'économies sur les frais de structure pour 1,7 M€

Le **résultat opérationnel courant** passe de + 11,6 M€ à + 16,1 M€. La progression du résultat opérationnel courant est moindre que celle de l'EBITDA car les amortissements augmentent mécaniquement de 1,5 M€ du fait des investissements importants réalisés (90 M€ en 4 ans).

Le **résultat opérationnel** s'établit à 11,6 M€ et intègre des autres produits et charges opérationnels pour un montant de - 4,5 M€.

Ce montant comprend principalement :

- le coût du Plan de Sauvegarde de l'Emploi de la Division Bois pour 4,7 M€ et d'un plan social dans la filiale allemande de la Activité Flexible pour 1,3 M€
- des reprises de provisions non utilisées relatives à des litiges soldés pour 2,4 M€
- les frais d'émission d'emprunts correspondant au refinancement pour 1 M€

Le **résultat financier** s'élève à - 3,1 M€, stable par rapport à 2016.

L'**impôt sur les sociétés** s'élève à - 0,4 M€ en 2017 contre - 0,3 M€ en 2016.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** est positif pour la 3ème année consécutive et en progression à 8,3 M€ contre 7,4 M€ en 2016.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Situation financière

Bilan	2017	2016
Capitaux propres (M€)	108,2	100,4
Capitaux propres par actions (€)	5,3	4,9
Endettement net (M€)	90,3	98,4
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	84,2	87,9

Tableaux de flux	2017	2016
Cash flow d'exploitation (M€)	23,6	18,7
Investissements (M€)	-18,4	-21,4
Produit de cession	1,4	0,1
Cash-flow financement (M€)	12,4	8,4
Variation de trésorerie (M€)	19,2	6,2

Le cash-flow d'exploitation s'améliore de 4,8 M€ (+ 26%) grâce à la progression de l'EBITDA.

Il s'établit à 23,6 M€ : l'EBITDA de 24,8 M€ (hors CICE et CIR non cash) et la baisse du BFRE de - 4,6 M€ permettant de dégager un flux positif de 29,4 M€ en partie consommé par le remboursement du moratoire social et fiscal (1,2 M€), le paiement des intérêts financiers (2,4 M€) et le paiement de charges exceptionnelles non directement liées à l'exploitation pour 1,3 M€.

Le cash-flow d'investissement s'établit à -16,8 M€ : - 18,4 M€ de dépenses d'investissement et 1,6 M€ de produits de cessions, principalement constitués de la cession des actifs de l'activité Murs à Ossature Bois.

En 2017, les flux d'exploitation couvrent largement les flux d'investissement, dégageant un solde positif de 6,8 M€.

Le cash-flow de financement s'établit à 12,4 M€ et comprend :

- le remboursement des lignes de crédit pour – 6,8 M€
- la diminution des financements factor pour – 0,7 M€
- les remboursements des locations-financement pour – 1 M€
- l'opération de refinancement finalisée en décembre 2017 : un nouveau prêt de 50 M€ a été mis en place en refinancement de 35,6 M€ de prêts existants et de 15,6 M€ de lignes de découverts non tirées à la date du refinancement, dégageant un flux net des frais positif de 13 M€
- la mise en place d'un nouveau prefinancement du CICE pour 2,6 M€
- le remboursement de l'avance de l'ADEME suite à l'obtention du projet de cogénération auprès de la CRE pour – 1,7 M€
- l'avance en compte courant consentie par l'actionnaire Attis 2 pour 7,1 M€ dans la perspective de l'augmentation de capital de 10 M€ prévue en 2018

II.2.2.3. RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE

Les principales données opérationnelles pour chacune des Activités sont reprises dans le tableau ci-dessous :

En M€	Division BOIS		Division EMBALLAGE		Dont Activité Papier		Dont Activité Sacs		Dont Activité Flexible	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
CA	68,9	72,9	336,1	333,8	105,2	106,1	110,3	108,7	120,6	119,0
EBITDA	1,0	-1,5	26,5	23,5	10,2	8,4	7,3	6,6	8,8	8,1
Résultat Opérationnel Courant	0,2	-2,6	15,9	14,2	6,8	6,9	3,7	2,2	5,7	5,1

La **Division Bois** améliore son EBITDA de 2,5 M€ en 2017 grâce à une première série de mesures prises dès le début de l'année comprenant notamment la suspension de la production de la scierie petit bois d'Escource, la cession de l'activité Murs à Ossature Bois, la suppression du recours à l'intérim, la hausse de la productivité de l'unité de coupe-aboutage de Saint Symphorien et la poursuite du développement du marché nord-américain.

Un plan Bois a été annoncé au mois de juin comportant les volets suivants :

- Une nouvelle stratégie commerciale : rationalisation de la gamme décoration basée sur un recentrage sur les produits rentables et un désengagement progressif des produits à perte, poursuite de la croissance des bois usinés
- Une nouvelle stratégie industrielle : début de rationalisation de l'outil industriel trop dispersé et trop peu productif en augmentant la production de la scierie de Saint Symphorien et en arrêtant la production sur les sites de Belvès et Marmande
- Une rationalisation des structures de la Division

La mise en place de ce plan nécessitait un Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui a été mis en œuvre en fin d'année, et qui prévoit une suppression de 92 postes dont le coût a été provisionné.

A ce jour, les sites de Belvès et Marmande ont été fermés (novembre 2017). En revanche, la production de la scierie de Saint Symphorien n'a pas encore été augmentée compte tenu des difficultés d'approvisionnement.

La **Division Emballage** est conforme aux attentes avec une amélioration de l'EBITDA¹ de 3 M€

- **L'Activité Papier** augmente son EBITDA de 1,8 M€ en 2017 (+ 21%) malgré un niveau de production très bas compte tenu d'une part de l'arrêt réglementaire d'octobre et d'autre part de diverses pannes qui ont pénalisé la production. La légère baisse du chiffre d'affaires est expliquée par la baisse des quantités produites, en partie limitée par des prix de vente en progression dans un contexte de marchés porteurs. L'amélioration de la rentabilité, comme depuis 3 ans, tient principalement à la tenue des coûts : baisse continue des coûts d'énergie (effet année pleine de la chaudière biomasse), de la masse salariale et des frais de structure. La papeterie bénéficie également d'une décruce de ses coûts d'approvisionnement en bois en 2017 par rapport à 2016, qui restent néanmoins beaucoup plus élevés que les cours historiques et repartent fortement à la hausse en ce 1^{er} trimestre 2018.

- **L'Activité Sacs** voit son EBITDA progresser de 0,7 M€ (+ 11%)
Cette progression est tirée par le site de Mimizan qui améliore son EBITDA (+ 0,7 M€ soit + 26%) grâce à la progression du chiffre d'affaires et du fait d'un meilleur mix des sacs vendus.
Le site de Nantes progresse légèrement grâce à une amélioration de la productivité sur le second semestre.
L'EBITDA des 3 sacheries étrangères (Allemagne, Tunisie et Grèce) est globalement stable.
- **L'Activité Flexible** améliore son EBITDA de 0,7 M€ (+ 9%)

Le site de Dax continue de tirer profit de sa stratégie de développement sur les segments à plus forte ajoutée, il améliore son EBITDA de 1,3 M€ (+19%) pour atteindre 8,1 M€.
A l'inverse, la filiale allemande réalise une contre-performance, diminuant son EBITDA de 0,6 M€. Une réorganisation industrielle a été élaborée et un plan de départ a été décidé en fin d'année (provisionné dans les comptes) pour redonner de la compétitivité à cette société et lui permettre de se redéployer commercialement.

Société mère (Comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 5,1 M€, contre 5,3 M€ en 2016.

Le résultat d'exploitation est en légère dégradation à -0,3 M€ (vs -0,2 M€ en 2016).

Le résultat financier net est stable à +2,2 M€. Il est à noter que ce résultat financier intègre une dotation provision complémentaire sur les titres de la société Gascogne Bois pour un montant de 15 M€ et une reprise de provision sur les titres de la société Gascogne Papier pour un montant de 15 M€.

Le résultat exceptionnel est de +0,2 M€ en 2017.

Le résultat net s'établit à +2,1 M€, contre +2,3 M€ en 2016.

La structure du bilan a été relativement peu modifiée en 2017 et n'appelle donc pas de commentaires particuliers.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2017 est de 40 206.

Echéancier fournisseurs et clients

FOURNISSEURS	Exercice clos le 31/12/2017	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2016	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice
Nombre de factures reçues non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu	47		72	
Montant total des achats sur l'exercice	4 314		2 133	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	432		267	
TOTAL NON ECHU	432		267	
Échu depuis moins de 30 jours	56		113	
Échu depuis 30 à 60 jours	2		-3	
Échu depuis plus de 60 jours	2		44	
TOTAL ECHU	61	1%	154	7%

CLIENTS	Exercice clos le 31/12/2017	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2016	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice
Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu	157		157	
Montant total des factures concernées sur l'exercice	6 048		5 344	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	2 239		1 221	
TOTAL NON ECHU	2 239		1 221	
Échu depuis moins de 30 jours	12		28	
Échu depuis 30 à 60 jours	12		57	
Échu depuis plus de 60 jours	491		588	
TOTAL ECHU	515	9%	673	13%

Bilan du plan de retournement 2014-2017

L'année 2017 marque la dernière année du projet industriel et commercial 2014-2017 associé au renforcement des fonds propres et la restructuration de sa dette réalisés dans le cadre du Protocole de conciliation de 2014.

En M€	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2014	
Chiffre d'affaires	410,9	415,1	406,8	406,4	-4,5	-1,1%
EBITDA	11,0	16,7	22,0	27,5	16,5	150,0%
Résultat opérationnel courant	0,8	7,7	11,6	16,1	15,3	
Résultat net consolidé	-5,7	7,1	7,4	8,2	13,9	

Bilan	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2014	
Capitaux propres (M€)	85,6	94,4	100,4	108,1	22,5	26%
Endettement net (M€)	60,7	96	98,4	90,3	29,6	49%
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	85,4	93,1	87,9	84,2	-1,2	-1%

Tableaux de flux	2014	2015	2016	2017	Total 2014-2017
Cash flow d'exploitation (M€)	7,0	-3,8	18,7	23,6	45,5
Investissements (M€)	-18,8	-32,6	-21,4	-18,3	-91,1
Produit de cession	0	1,7	0,1	1,4	3,2
Cash-flow financement (M€)	39,9	8,2	8,4	12,4	68,9
Variation de trésorerie (M€)	27,6	-26,3	6,2	19,2	26,7

Le chiffre d'affaires est resté quasi-constant sur la période, le travail principal des équipes commerciales a été de travailler sur le portefeuille de produits.

L'EBITDA s'est amélioré de 16,5 M€ (+ 150%) grâce à toutes les mesures entreprises pour abaisser la structure de coûts du Groupe de 26 M€ :

- la baisse des coûts d'énergie de 8 M€ (-30%) principalement grâce à l'investissement dans la chaudière biomasse de Mimizan
- la baisse des frais de personnel de 11 M€ (-11%) par une baisse des effectifs et la renégociation des accords d'entreprise dans la Division Emballage
- la baisse des frais de structure de près de 7 M€ (-17%)

Dans le même temps, le groupe a subi une hausse du prix du bois sans précédent, entraînant un surcoût de l'ordre de 12 M€ entre le prix payé en 2014 et celui payé en 2017. A prix du bois constant, le redressement de l'EBITDA aurait été de 28,5 M€.

Le résultat opérationnel courant, quasi nul en 2014, monte à 16 M€ en 2017, grâce à la progression de l'EBITDA.

Le résultat net consolidé, négatif en 2014, s'est maintenant stabilisé autour de 7-8 M€ et cela malgré la progression du résultat courant, compte tenu des frais financiers, des charges de restructurations et des charges relatives aux anciens litiges.

La structure financière s'est renforcée malgré des investissements importants (91,2 M€) très supérieurs aux flux générés par l'exploitation (45,5 M€), conformes au plan initial et indispensables au redressement du Groupe.

II.2.2.4. POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,3 M€ (vs 4,0 M€ en 2016) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

La diminution des provisions pour litiges résulte principalement en 2017 de l'évolution favorable d'un litige commercial (reprise de 0.9M€).

Par ailleurs, le risque de reversement d'une subvention (risque constaté par une dette) s'est éteint, entraînant un profit de 1.5M€.

II.2.2.5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2017 s'élèvent à 1,5 M€ et sont comptabilisées en charge.

II.2.2.6. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

La Division Bois va bénéficier à plein du plan Bois mis en œuvre en 2017 mais les défis restent nombreux, dans un contexte où les prix du bois d'œuvre ne cessent de monter au détriment des industriels.

Pour la Division Emballage, l'année 2018 va être marquée par une forte inflation sur une bonne partie des familles d'achats stratégiques et en particulier le papier. Ce contexte inflationniste est favorable à la papeterie, mais par ricochet défavorable aux activités de transformation sacs et flexible fortement consommatrices de papier, l'un des enjeux de l'année va être la capacité à répercuter ces hausses des matières premières.

II.2.2.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

II.2.2.8. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS – REGLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Situation des mandataires sociaux

1. Administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration au jour de l'Assemblée Générale.

Le tableau ci-dessous décrit la composition du conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2017:

Nom, Prénom Titres ou fonctions des administrateurs	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Année première nomination	Echéance du mandat
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Président du Conseil d'administration	Directeur Général	N/A	2014 ²	2020
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta BP 206 40 105 Dax Cedex	Administrateur	Néant	Président Directeur Général de la société DRT	2014 ³	2020
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis 40420 Le Sen	Administrateur	Néant	Président de AQUALANDE ⁴	2014 ⁵	2020
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur	Néant	Directeur Administratif et Financier du groupe MACQPISTO	2011 ⁶	2023
Dominique BRARD 6 rue de la chaussée d'Antin 75009 Paris	Administrateur	Néant	Directeur Général en charge de l'organisation, des ressources humaines, de la RSE et des Corporate Affairs (groupe LACOSTE)	2015 ⁷	2020

A cette même date, il existe également un collège de deux censeurs, composé comme suit :

² Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014. Au cours du conseil d'administration du 09 juillet 2014, Dominique Coutière est nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

³ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁴ Président jusqu'au 1^{er} mars 2018

⁵ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁶ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2011. Renouvellement du mandat par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017.

⁷ Ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015 de la nomination par cooptation décidée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2014.

Nom	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la société	Année première nomination	Echéance du mandat
Bpifrance Investissement, représentée par Samuel DALENS 27/31, av. du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort	Néant	Directeur d'Investissement	2017 ⁸	2020
CAPAR, représentée par Nicolas LAMBERT 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	Néant	Directeur d'Investissement IDIA Capital Investissement	2017 ⁹	2020

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de la Société au 31 décembre 2017 :

Autres mandats en cours		
	Nature du mandat	Société ou entité
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Gérant Gérant Gérant Président Liquidateur	Société Civile D.C. Société Civile Landaise de Participations SCI DE LA CAILBOSSET ATTIS 2 Albret Automobiles
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta- BP 206 40105 Dax Cedex	Président Directeur Général Président Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Administrateur Président Président Président Administrateur Administrateur Vice – Président Industrie	DRT GRANEL SAS RESINELAND SA ACTION PIN SA IXXI SOCIETE BEARNAISE DE SYNTHESE (SBS) DRT Approvisionnement Biomasse ATTIS 2 WILLERS ENGEL & Co (Allemagne) DRT America Inc. (Etats-Unis) TECNAL Corporation (Etats-Unis) DRT Specialty Chemicals Wuxi Ltd Chine) DRT Anthea Aroma Chemicals Private Limited (DRT-AACPL) Inde CROWN CHEMICALS Private Limited (Inde) PINOVA Inc (Etats-Unis) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis, 40420 Le Sen	Président ¹⁰ Gérant Gérant ¹¹ Administrateur	AQUALANDE AQUAQUITAINE FERME MARINE DU DOUHET ALLIANCE FORET BOIS
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur Administrateur	LUCIBEL SA ¹² TRAPIL SA
Dominique BRARD 6 rue de la chaussée d'Antin 75009 Paris	Administrateur	ECONOMAT DES ARMEES

⁸ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Serge Bedrossian démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir.

⁹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Nicolas Lambert, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

¹⁰ Président jusqu'au 1^{er} mars 2018

¹¹ Gérant jusqu'au 1^{er} mars 2018

¹² LUCIBEL SA est cotée sur Euronext Growth

2. Président Directeur Général

Par décision du Conseil d'Administration du 09 juillet 2014, Monsieur Dominique COUTIERE a été nommé pour exercer les fonctions de Président Directeur Général de la Société, pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur, soit pour une durée courant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire des actionnaires de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

B. Conventions visées à l'article L.225-37-4 deuxième alinéa du Code de commerce

Les conventions visées par cet article sont des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qui seraient intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 deuxième alinéa du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

C. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2017 en matière d'augmentation de capital

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Aucune délégation de compétence ni autorisations n'ont été accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital à la date du présent rapport.

II.2.2.9. CAPITAL

EVOLUTION DU CAPITAL

Exercice	Nature	Montants (€)	Capital social (€)	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action (€)	Droits de vote double
01/01/2007			29 255 670	1 950 378	15	
31/12/2007	levées d'options	647 400,00	647 400	43 160	15	
	Augmentation de capital Prime d'émission	2 196 040,40	29 903 070	1 993 538	15	594 345
31/12/2008	levées d'options	6 375,00	6 375	425	15	
	Augmentation de capital Prime d'émission	21 615,50	29 909 445	1 993 963	15	587 179
31/12/2009			29 909 445	1 993 963	15	901 738
31/12/2010			29 909 445	1 993 963	15	1 172 033
31/12/2011			29 909 445	1 993 963	15	1 089 153
05/06/2012	réduction de la valeur nominale de 15 € à 5 €	-19 939 630,00	(19 939 630)	1 993 963		
31/12/2012			9 969 815	1 993 963	5	634 607
31/12/2013			9 969 815	1 993 963	5	530 121
09/07/2014	augmentation de capital par incorporation de créances - création de 1 908 804 actions	9 544 020,00				
	Prime d'émission	24 577 411,44	19 513 835	3 902 767	5	
	réduction de la valeur nominale de 5 € à 2,5 €	-9 756 917,50	9 756 917,50	3 902 767	2,50	
01/09/2014	augmentation de capital ouverte	10 193 547,50	19 950 465	7 980 186	2,50	
19/09/2014	augmentation de capital réservée	31 043 195,00	50 993 660	20 397 464	2,50	
31/12/2014			50 993 660	20 397 464	2,50	529 833
31/12/2015			50 993 660	20 397 464	2,50	867 290
31/12/2016			50 993 660	20 397 464	2,50	922 388
31/12/2017			50 993 660	20 397 464	2,50	18 112 836

II.2.2.9.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Néant

II.2.2.9.2. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2017, le capital de la société est composé de 20 397 464 actions d'une valeur nominale de 2,5 €. A la date de rédaction du présent rapport, le nombre d'actions composant le capital est toujours de 20 397 464. Compte tenu de l'existence du droit de vote double pour les actions détenues en compte nominatif depuis plus de 3 ans (article 13 des statuts), le nombre total de droits de vote théorique s'établit à 38 510 300 au 28 février 2018. Le nombre de droits de vote exerçable est de 38 470 094 compte tenu de l'autocontrôle qui s'établit à 40 206 titres.

Au 28 février 2018, les actionnaires ayant plus de 2,5% du capital ou des droits de votes sont les suivants :

- Attis 2 : 70,6% du capital et 74,8 % des droits de vote
- VIKTORIA INVEST (ex EEM) : 15,98 % du capital et 16,92 % des droits de vote

Au 31 décembre 2017, la participation des salariés dans le capital de la société se monte à 53 176 actions détenues par le Fonds Commun de Placement Gascogne Investissement, soit 0,260 % du capital.

- Enfin, nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, la société ne détient pas de contrat de liquidité.
- Aucune action d'autocontrôle n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice.
- Aucune déclaration de franchissement de seuils n'a été reçue au cours de l'exercice.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Conformément à la publication de la note d'opération enregistrée auprès de l'AMF sous la référence 14-237 le 27 mai 2014, il existe un pacte d'actionnaires entre ATTIS 2 et VIKTORIA INVEST (ex EEM). Ce pacte, ainsi que le sous-concert au sein d'Attis 2 sont décrits dans la décision de l'AMF n°214C0932.

AUTOCONTROLE

L'autocontrôle représente 40 206 actions, soit 0,2 % du capital.

AUTORISATIONS EN COURS

Conformément aux délégations données au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2014, ce dernier a autorisé le 1^{er} septembre 2014 l'émission des ORAN 1 et 2 (Obligation Remboursable en Action ou en Numéraire) dans les termes et conditions convenus.

- ORAN 1

L'émission d'un montant nominal de 9 363 952,5 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 1 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

- ORAN 2

L'émission d'un montant nominal de 2 688 890 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 2 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

II.2.2.9.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Néant

II.2.2.9.4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR – COTATION SUR EURONEXT GROWTH

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015, dans sa 8^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a mis en œuvre le transfert des actions GASCOGNE du marché réglementé EURONEXT vers le marché EURONEXT GROWTH (ex. ALTERNEXT).

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'action GASCOGNE est cotée quotidiennement à la bourse de Paris sous la référence ISIN FR0000124414, mnémonique ALBI.

II.2.2.10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette partie décrit les risques dont Gascogne estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de mesures afin de contrôler ses risques et en améliorer la gestion. Pour les risques les plus importants et lorsque cela est possible, des assurances sont souscrites pour couvrir tout ou partie de ces risques.

II.2.2.10.1. Risques industriels et environnementaux

Risques sur l'environnement

Le Groupe assume ses responsabilités industrielles en cherchant quotidiennement à améliorer ses produits et process et à limiter ses impacts sur l'environnement. Ceci se traduit par la mise en place d'actions de prévention et de protection/prévention.

Ainsi les sociétés du Groupe se sont engagées dans des démarches de certifications et d'amélioration continue. De plus, des contrôles et audits internes permettent d'identifier les risques et de mettre en place les actions nécessaires. Enfin, en cas de situation d'urgence, des fiches de gestion de crise ont été créées. Certaines usines disposent également d'un Plan d'Opération Interne (POI) et réalisent des exercices de mise en situation.

Selon l'analyse conduite par le Groupe, les principaux risques environnementaux se situent au niveau de l'activité de la papeterie de Gascogne Papier à Mimizan.

La gestion des risques liés à la fabrication du papier repose sur le respect des réglementations en vigueur et sur des efforts constants visant à optimiser les consommations et limiter les émissions.

La force de Gascogne Papier est de produire une pâte à papier non blanchie selon un procédé de fabrication intégré et bouclé. La teinte naturelle du bois est ainsi conservée, le traitement chimique est limité, une part de l'énergie nécessaire à l'activité de Gascogne Papier est autoproduite et enfin les produits chimiques utilisés lors de la fabrication de la pâte sont régénérés.

- Risques liés à l'utilisation de l'énergie

L'efficacité et le mix énergétique (énergies fossiles/énergies renouvelables) sont les deux axes de la politique énergétique de Gascogne Papier.

Une papeterie a besoin de beaucoup d'énergie (près de 70% des coûts d'énergie du Groupe). En effet, de l'électricité est nécessaire pour faire tourner les machines et produire de la vapeur pour cuire le bois et sécher le papier. La force de Gascogne Papier réside notamment dans son procédé de fabrication parfaitement bouclé, couramment appelé « Boucle Kraft », qui lui permet de produire une partie de sa propre énergie à partir de ressources renouvelables.

Le procédé Kraft se caractérise par un recyclage des produits chimiques mis en jeu ainsi que par l'utilisation optimale du bois. Les poteaux de bois et les plaquettes de bois issues des scieries sont la matière première pour fabriquer la pâte à papier, les écorces, les souches et les rémanents forestiers sont brûlés dans la chaudière biomasse, ce qui permet de fournir à l'usine 50% de ses besoins en électricité et 90% de ses besoins en énergie thermique.

L'efficacité énergétique est assurée en partie par des travaux de maintenance et d'entretien des installations en vue de diminuer la consommation énergétique.

Le contexte économique et l'impact environnemental lié à l'utilisation d'énergies fossiles incitent les équipes de la papeterie à mettre en place des actions de substitution, à l'image du travail réalisé sur le four à chaux pour lequel les particules de bois sont venues remplacer en partie les combustibles fossiles.

Cette réflexion a également conduit Gascogne Papier à chercher depuis plusieurs années des solutions alternatives à l'utilisation des combustibles fossiles au travers d'un projet d'une nouvelle chaudière biomasse qui présente de nombreux avantages :

- écologiques : limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- économiques : limitation de la dépendance au fuel et à l'électricité au profit d'un combustible bon marché (la biomasse : rémanents de la forêt des Landes tels que les souches).

La nouvelle chaudière biomasse a été mise en service à la fin du 1^{er} trimestre 2016 et a fonctionné sur une année pleine pour la 1^{ère} fois en 2017. Grâce à cette chaudière, les consommations de fuel ont été divisées par quatre.

- Risques liés à l'utilisation de l'eau et aux rejets d'effluents

Les risques liés à l'utilisation de l'eau reposent sur les volumes prélevés et la qualité des rejets.

Les impacts environnementaux liés à l'eau du groupe Gascogne se situent essentiellement au niveau de l'activité Papier. En effet, la quantité d'eau prélevée pour le process de Gascogne Papier représente près de 90% de la quantité totale d'eau utilisée par le Groupe.

Réduire les volumes prélevés est un axe de travail prioritaire pour Gascogne Papier. Sur la période 2007 à 2017, l'usine a réduit de 20% la quantité d'eau utilisée dans son process.

Des contrôles rigoureux de l'eau sont réalisés tout au long du processus et les rejets dans le milieu naturel font l'objet d'une surveillance stricte par des organismes indépendants.

Par ailleurs, des investissements sur les dernières années, notamment au niveau des presses laveuses, ont permis d'améliorer de façon significative la qualité et le volume des rejets.

La production de papier nécessite d'importants volumes d'eau essentiellement pour le lavage de la pâte. Cependant, la quantité nette consommée par Gascogne Papier est quasi-nulle.

- Risques réglementaires

En France, 8 sites du Groupe sont soumis à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement car considérés comme susceptibles de générer des risques ou des dangers potentiels pour le voisinage ou l'environnement. Ces installations sont régies par le livre V Titre 1^{er} du Code de l'environnement. Enfin, il est à noter qu'aucun site du Groupe n'est classé 'Seveso', c'est-à-dire qu'aucun n'est considéré comme un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

Les risques réglementaires du Groupe sont principalement concentrés sur le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploitation du site de Gascogne Papier à Mimizan. Le dernier renouvellement, en date de février 2011, détaille des points de mise en conformité - relatifs aux rejets atmosphériques et aqueux - à mener.

Les travaux de mise en conformité s'étalent sur plusieurs années, selon un cahier des charges défini par arrêté préfectoral.

Risques sur les personnes

Les équipements de production industrielle du groupe Gascogne ainsi que les produits utilisés dans les procédés de transformation présentent un certain nombre de risques pour les personnes impliquées. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- les risques liés à la pénibilité au travail (horaires de nuit et en équipes alternantes, exposition aux produits chimiques et bruit, manutention manuelle, postures pénibles, etc.),
- les risques liés aux machines et installations (incendie, entraînement ou écrasement d'un membre dans une machine, blessure par coupure, choc électrique lié à un organe de transmission non protégé, etc.),

- les risques liés à la manutention et aux interventions sur site (douleurs lombaires, heurts ou écrasements suite à des chutes de fardeaux/bobines, heurts ou écrasements par engins de levage ou de manutention),
- les risques liés aux poussières (mise en suspension de fines poussières de bois),
- les risques liés à l'utilisation de produits chimiques (inhalation lors de la mise en œuvre des produits et en cas de rupture de contenants, explosion accidentelle lors d'une vidange, explosion de produits stockés, etc.),
- les risques liés aux nuisances et rejets (émission de composés malodorants, COV, bruit, etc.).

Ces nombreux dangers sont inhérents à l'activité industrielle de travail du bois, à la production et à la transformation de papier et à l'utilisation de nombreux équipements qui peuvent entraîner des maladies professionnelles ou des accidents graves, tant lors des phases d'utilisation que lors des opérations de nettoyage et de maintenance.

Ainsi, dans un passé récent, la papeterie de Mimizan a eu à déplorer un accident mortel fin décembre 2012.

Il est donc de la responsabilité de Gascogne de mettre en place et de veiller à l'application la plus rigoureuse possible de normes strictes garantissant la sécurité de ses employés et de vérifier et corriger régulièrement sa politique dans ce domaine. Ces normes sont mises en œuvre par le biais d'audits réguliers, d'une analyse de chaque incident ou accident et du respect de la réglementation. Gascogne organise également des formations systématiques lors de l'accueil de chaque salarié et entreprise extérieure avant leur entrée en poste ainsi que des campagnes de sensibilisation régulières.

Une coordination avec les instances représentatives du personnel (ex. CHSCT en France) est établie afin de prendre en compte les attentes des salariés et d'élaborer avec le personnel concerné des approches de sensibilisation et de formation visant à réduire les risques dans les usines et les entrepôts. Le personnel est également impliqué lors de la mise en place des actions correctives et préventives.

En outre, afin de prévenir les accidents corporels et, d'une manière générale, d'assurer de bonnes conditions de sécurité sur les lieux de travail, la sécurité des outils industriels est progressivement renforcée sur chaque site de production par des investissements et un contrôle de conformité des moyens de production ainsi que leur système de sécurité.

De l'amiante ayant été utilisé dans certaines parties de la papeterie, le site de Mimizan a fait l'objet d'un classement « amiante » en 2015. Certains salariés et anciens salariés ont contracté des maladies dues à l'amiante dont le caractère professionnel a été reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Des procédures judiciaires ont été menées par ces salariés et anciens salariés, la faute inexcusable de l'employeur ayant été reconnue, et ont abouti à des indemnisations versées par Gascogne Papier, et couvertes par les assurances du Groupe.

Par ailleurs, des procédures judiciaires d'indemnisation du préjudice d'anxiété sont en cours.

Risques sur les biens

Les incendies

Le risque incendie est le principal risque auquel les sites sont exposés.

Le risque de départ et de propagation d'incendie est un risque inhérent à l'activité industrielle et en particulier concernant le groupe Gascogne :

- la nature des matières premières utilisées : le bois, le papier, les matières plastiques, les solvants qui peuvent s'enflammer,
- les procédés industriels de fabrication : par exemple, dans les scieries, le travail du bois génère des poussières de bois inflammables, les travaux par points chauds,
- la présence d'installations électriques,
- le stockage de matières premières.

Par le passé, le Groupe a eu à faire face à des incendies conséquents sur plusieurs sites (le dernier date de 2012).

Afin de limiter le risque d'incendie, les sociétés du Groupe mettent en place :

- des programmes de prévention : sensibilisation des salariés (interdiction de fumer), formation d'équipes d'intervention d'urgence, bonne tenue des locaux,

- des programmes de protection : maintenance et protection des installations électriques, (en particulier dans les scieries du fait des poussières de bois). Des systèmes de sprinklers ont été mis en place sur un certain nombre de sites du Groupe.

Les défaillances techniques

Bien que toutes les mesures de maintenance et de sécurité des équipements soient mises en œuvre, le Groupe ne peut exclure que d'éventuelles défaillances techniques imprévisibles puissent entraîner des dommages sur les personnes et sur les biens.

Dans le Groupe, la défaillance technique qui serait la plus dommageable concerne la papeterie de Mimizan, exposée à des risques tels que l'explosion de la chaudière de régénération ou la casse d'un cylindre frictionneur.

La survenance d'un tel sinistre n'est pas fréquente mais les conséquences économiques (voire humaines dans le cas d'une explosion) seraient très importantes avec un arrêt probable de la production pendant plusieurs semaines sans qu'il soit pour autant possible de les évaluer précisément.

La gestion des risques incendie et de défaillance des équipements sont effectuées par le biais d'une revue annuelle des risques menée avec la compagnie d'assurance du Groupe.

L'expert de l'assurance évalue chaque année le niveau de risques de chacun des sites par rapport aux pratiques du secteur, constate les plans de progrès mis en place et émet des recommandations d'améliorations.

II.2.2.10.2. Risques financiers

Risques de liquidité

Le Groupe a rencontré des difficultés qui l'ont conduit à une crise de trésorerie à partir de 2012 qui avait fortement accru le risque de liquidité du Groupe.

L'importante restructuration financière finalisée en septembre 2014 a fortement diminué le risque de liquidité du Groupe.

Pour mémoire, cette restructuration a consisté en :

- un renforcement des fonds propres par des augmentations de capital en numéraire
- une réduction de la dette par des abandons de créances
- une extension de la maturité de la dette résiduelle
- des financements long terme pour financer des investissements de retournement
- des financements court terme optimisés

Un nouveau crédit de 110 M€ a été signé fin décembre 2017, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Ce crédit est assorti de garanties et de clauses usuelles telles que le respect de ratios financiers à compter du 30 juin 2018.

L'échéancier de remboursement des dettes existantes au 31 décembre 2017 est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Montants au 31.12.17	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et au- delà
Prêt de refinancement 2017	50,0	7,5	7,5	7,5	7,5	20,0	0,0
Prêt ARI	7,7	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	2,2
Pre-financement CICE ⁽²⁾	8,3						
Affacturage ⁽¹⁾	40,1						
Location financement	4,1	1,1	1,5	0,6	0,4	0,2	0,3
Divers	3,7	2,1	0,5	0,5	0,3	0,1	0,2
Avance CG Landes	0,5	0,3	0,1	0,1			0,0
FDES	0,8	0,2	0,2	0,2	0,1		
Dettes Palfrance	0,9	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Prêts AEAG/Encelpa GP	0,1	0,03	0,02	0,02	0,00	0,00	0,0
Découverts	1,4	1,4					0,0
Total dettes financières brutes ⁽¹⁾	113,9	11,8	10,6	9,7	9,2	21,4	2,7

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

⁽²⁾ Ce montant comprend les prefinancements des CICE des années 2014 à 2017. Ils seront remboursés entre 2018 et 2021 simultanément au remboursement de la créance de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de cash pour la société.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Sur les 3 prochaines années, le Groupe disposera des ressources suivantes pour faire face à ses besoins de trésorerie :

- Les cash-flows générés par son activité,
- La trésorerie disponible à fin 2017 soit 23,6 M€,
- Le nouveau crédit d'investissement non encore utilisé pour 50 M€,
- Le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) pour 2 M€

Les éventuels besoins de trésorerie générés par l'exploitation (hausse du Besoin en Fonds de Roulement) seront financés par :

- Le nouveau crédit renouvelable pour 10 M€
- des possibilités de financement complémentaire en affacturage pour 20 M€ (sous réserve d'avoir les créances à céder)
- des lignes de découvert pour 2 M€

L'augmentation de capital prévue en 2018 pour un montant de 10 M€ (dont 7 M€ déjà apportés en compte courant par l'actionnaire Attis 2) permettra de renforcer encore plus la liquidité du Groupe.

Risques de taux

Le Groupe est exposé aux hausses de taux d'intérêts, l'essentiel de ses financements étant à taux variable (89% de la dette brute totale au 31 décembre 2017), et en quasi-totalité indexés sur l'Euribor 3 mois.

Le Groupe ne détient pas d'actifs à taux variable, aussi son exposition nette est constituée des dettes financières à taux variable soit 101,5 M€.

Le Groupe n'est pas couvert à fin 2017. Afin de se conformer au nouveau contrat de financement, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 50 M€, consistant en des caps au taux de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

La présentation de ce risque et des analyses de sensibilité sont détaillées dans les annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.3).

Risques de change

Le risque de change du Groupe est relativement limité et est constitué uniquement d'un risque de change opérationnel.

En effet, si 57% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export (soit 230 M€), seulement 25 M€ sont réalisés en devises étrangères dont principalement en dollars américains (82%), soit 6,1% du chiffre d'affaires total du Groupe, dont une partie (20%) est naturellement couverte par des achats en dollars.

Compte tenu des prévisions de ventes en dollars et de la parité euro/dollars retenue, une baisse de 10% de la parité euro/dollars aurait un impact négatif de 1,9 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport au budget établi.

La position nette au bilan en dollars est une créance nette de 1,6 M€ à fin 2017.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de change.

D'autres analyses de sensibilité requises par les normes IFRS sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.4).

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie dans le Groupe est limité. Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

II.2.2.10.3. Risques liés à l'activité du Groupe

Risques sur matières premières et énergies

Le Groupe Gascogne est exposé :

- aux variations de cours des matières premières, en particulier pour les activités de transformation des Sacs et Flexible,
- aux variations de cours des énergies, en particulier pour l'activité de production de la papeterie.

A l'exception du cas spécifique du Bois (voir ci-dessous), ces variations peuvent être significatives du fait des conditions de marché et d'autres facteurs sur lesquels le Groupe n'a pas d'influence.

Afin de limiter ces risques, la politique générale est de s'efforcer d'avoir au moins 3 fournisseurs agréés pour chaque type de matière afin de limiter la dépendance à un fournisseur en particulier.

Dans l'environnement concurrentiel dans lequel Gascogne intervient, l'évolution des prix de vente relève essentiellement de l'évolution de l'offre et de la demande. Les équipes commerciales sont mobilisées en permanence pour répercuter au maximum les hausses de coûts matière et énergie mais les situations sont très variées suivant les activités et les typologies de client, et il n'est pas toujours possible de les répercuter immédiatement et dans les mêmes proportions. Néanmoins, avec certains clients importants, des clauses d'indexation de prix liées à certaines matières premières tendent à se développer.

En 2017, les achats de matières premières ont représenté 47 % du chiffre d'affaires et les achats d'énergie 3,8 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture.

Ci-dessous, la proportion représentée par les principales familles d'achat (en % du total des achats externes).

	2017	2016
Papier	29%	30%
Bois	27%	24%
Polyéthylène	8%	8%
Films plastiques	9%	9%
Produits chimiques	8%	9%
Aluminium	5%	5%
Colles	3%	3%
Encres	3%	3%
Autres	7%	9%
Matières premières	100%	100%
Electricité	69%	64%
Fuel	14%	16%
Autres	17%	20%
Energie	100%	100%

Papier

Les papiers sont la première famille d'achat de matières premières du Groupe utilisés par les activités de transformation Sacs et Flexible qui s'approvisionnent pour partie au sein du Groupe auprès de la papeterie pour les papiers écrus (KNF et SK) mais également pour partie en externe pour toutes les autres sortes de papier, notamment les papiers blanchis.

Ces achats regroupent des sortes très variées de papier avec des situations concurrentielles différentes selon les papiers.

Le Groupe diversifie au maximum ses sources d'approvisionnement, le premier fournisseur représente de l'ordre de 15% et les 5 premiers de l'ordre de 58% des achats de papier en 2017.

Globalement, le marché du papier suit le cours de la pâte à papier, mais les prix sont surtout et de plus en plus impactés par l'équilibre entre l'offre et la demande.

Une évolution de 10% des prix moyens du papier aurait eu un impact de 6 M€ sur le montant des achats de papier.

Bois

Les achats de bois sont très majoritairement concentrés sur le massif landais et de la Dordogne et réalisés par la société Gascogne Bois pour ses scieries et pour le compte de la papeterie de Gascogne Papier.

Le massif landais est une forêt principalement privée, il n'y a pas de marché organisé, ni de cours du bois et à l'exception des ventes aux enchères publiques réalisées par l'ONF, il s'agit d'appels d'offres restreints ou de négociations de gré à gré avec des propriétaires sylviculteurs individuels.

Les prix du bois ont été historiquement relativement stables en dehors des accidents climatiques de décembre 1999 et janvier 2009 qui ont fait chuter les cours pendant plusieurs années.

En 2014 et 2015, les prix sont remontés et ont largement dépassé les prix d'avant la tempête de 2009, principalement sur les bois destinés à la papeterie. Après une légère détente en 2016 et sur le 1^{er} semestre 2017, les prix sont repartis à la hausse, en particulier les bois d'œuvre destinés aux scieries, atteignant des niveaux jamais vus par le passé.

Il est difficile de prévoir comment ces prix vont évoluer dans les prochaines années.

Par ailleurs, il convient de noter que Gascogne a une place significative sur le massif landais : c'est le seul acteur industriel à utiliser la totalité des bois issus de la coupe d'un arbre pour ses besoins propres et il achète une part très significative des bois vendus sur une année sur le massif landais.

Une évolution d'un euro par m3 de bois sur pied a un impact d'1 M€ sur le montant des achats de bois.

Fuel

Le pétrole est une ressource énergétique dont les prix fluctuent et sont sur une tendance haussière sur le long terme.

Avec la mise en service de la chaudière biomasse en 2016 sur le site de la papeterie de Mimizan, le Groupe a largement diminué sa dépendance au fuel, la consommation a été divisée par quatre.

Une évolution de 10% des prix moyens du fuel aurait un impact de l'ordre de 0,2 M€ sur le montant des achats de fuel.

Electricité

Afin de limiter ses coûts d'achat d'électricité sur le site de Mimizan, outre la recherche de la meilleure efficacité énergétique, la société a mis en place plusieurs dispositifs ces dernières années :

- Signature d'un contrat d'achat – revente d'électricité auprès d'un fournisseur alternatif à EDF qui permet de revendre une partie de l'électricité autoproduite par le site à ce fournisseur d'électricité,

- Signature d'un contrat de fourniture d'électricité longue durée à des prix stables sur 15 ans auprès du consortium Exeltium.

Une évolution de 10% des prix moyens d'électricité aurait eu un impact de 1,4 M€ sur le montant des achats d'électricité.

Risques juridiques

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Tous ces litiges sont provisionnés dans les comptes au mieux de la connaissance du Groupe, pour un montant global de 3,3 M€.

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent. Le Groupe travaille en collaboration avec des cabinets spécialisés afin de s'assurer du respect des lois et réglementations fiscales dans chacune de ses filiales.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Risques liés à l'image de marque et à la réputation

L'image de marque attachée aux Groupe participe au développement de l'activité de ce dernier. Tout évènement de nature à nuire à cette image est par conséquent susceptible d'entraîner une diminution des ventes du Groupe.

Tel serait notamment le cas de tout litige auquel la Société et/ou l'une de ses Filiales serai(en)t partie(s).

II.2.2.10.4. La couverture des risques par les assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance auprès de compagnies de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile avant et après livraison. Ces programmes assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Dans le cadre des programmes d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) sont notamment couverts, sous réserve des franchises exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels. Depuis le 1er Janvier 2009, la garantie a été étendue à la Responsabilité professionnelle. Ce programme composé d'une police « Master » souscrite par Gascogne SA regroupe la totalité des sociétés du Groupe ayant leur siège en France, avec extension de garantie en différences de conditions et différences de limites (DIC, DIL) pour toutes les sociétés ayant leur siège à l'étranger qui bénéficient de polices locales.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Pertes d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère adaptée à chacune des activités pour les sites français, et de polices locales dans les sites hors de France.

Le montant des primes d'assurance s'élève à 2,5 M€ en 2017.

Tableau récapitulatif assurances 2017

ACTIVITE	CAPITAUX (M€)				FRANCHISES (K€)	
	Responsabilité Civile		Dommage aux Biens	Pertes d'Exploitation	Dommage aux Biens	Pertes d'Exploitation
	Avant Livraison	Après Livraison				
Bois	20	20	226	41	500 (1)	
Papier	20	20	556	57	500 (2)	1 000 (2)
Sacs	20	20	221	40	500 (1)	
Flexible	20	20	146	39	500 (1)	

(1) Franchise 500 K€ toute garantie combinée Dommages Matériels / Pertes d'Exploitation

(2) la franchise de 500 K€ pour l'Activité Papier (GP) est une franchise générale.

Des franchises différentes existent pour la chaudière de récupération chimique : 500 K€ Dommages Matériels et 2 000 K€ Pertes d'exploitation

Fait à Mimizan, le 28 mars 2018

Le Président du Conseil d'administration

II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2017

II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Chiffre d'affaires	III.1	406 416	406 771
Variation des stocks des produits en cours et produits finis	III.2.1	(4 228)	(530)
Achats consommés	III.2.2	(200 767)	(202 952)
Charges externes		(86 076)	(92 298)
Frais de personnel	IV	(80 886)	(82 027)
Impôts et taxes		(7 840)	(8 427)
Dotations aux amortissements	V2, V3	(11 686)	(10 212)
(Dotations) Reprises de provisions	VI.2	(166)	388
Autres produits et (charges) d'exploitation	III.6	1 353	886
Résultat opérationnel courant		16 120	11 599
Autres produits et (charges) opérationnels	III.3	(4 538)	(1 065)
Résultat opérationnel		11 582	10 534
Coût de l'endettement financier net		(2 363)	(2 193)
Autres produits et (charges) financiers		(728)	(922)
Résultat financier net	VIII.2	(3 091)	(3 115)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)	III.5	209	267
Résultat avant impôt		8 699	7 686
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	IX	(476)	(309)
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 223	7 377
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		8 242	7 384
. Participations ne donnant pas le contrôle		(19)	(7)
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies		520	(1 267)
Impôts liés		(220)	239
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		300	(1 028)
Variation des écarts de conversion		(785)	(423)
Impôts liés			
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		(785)	(423)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(485)	(1 451)
Résultat global		7 739	5 926
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 223	7 377
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		8 242	7 384
. Participations ne donnant pas le contrôle		(19)	(7)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(485)	(1 451)
Résultat global de l'ensemble consolidé		7 739	5 926
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		7 757	5 933
. Participations ne donnant pas le contrôle		(19)	(7)
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
Résultat de base par action (en €)	VII.2	0,40	0,36
Résultat dilué par action (en €)	VII.2	0,33	0,29

II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	V.1	2 266	2 734
Immobilisations corporelles	V.2	134 809	126 896
Participations mises en équivalence	III.5	3 405	3 196
Actifs financiers non courants	VIII.1.1	2 862	5 497
Impôts différés actifs	IX.2	668	564
Actif non courants		144 010	138 887
Stocks	III.2.1	87 910	93 052
Clients et autres débiteurs	III.1.2	77 349	76 461
Autres actifs courants	III.1.2	1 217	64
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX.1	10 258	7 399
Actifs financiers courants	VIII.1.1	83	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VIII.1.5	23 604	5 473
Actif courants		200 421	182 563
Total des actifs		344 431	321 450
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital	VII.1.1	50 994	50 994
Primes d'émission, de fusion, d'apport			0
Réserves consolidées		46 052	38 686
ORAN	VII.1.2	12 053	12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies		(3 643)	(3 944)
Actions propres	VII.1.3	(2 980)	(2 980)
Ecart de conversion	VII.1.5	(2 605)	(1 820)
Résultat consolidé		8 242	7 384
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	VII	108 113	100 373
Participations ne conférant pas le contrôle		0	19
Total des capitaux propres consolidés		108 113	100 392
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	VIII.1.4	60 097	51 599
Avantages du personnel	IV.2.4	16 447	16 868
Provisions, part à plus d'un an	VI.1	2 349	1 352
Autres passifs non courants	III.6	1 076	5 258
Impôts différés passifs	IX	2 667	2 146
Passifs non courants		82 636	77 223
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	VIII.1.4	53 766	52 279
Provisions, part à moins d'un an	VI.1	7 544	4 230
Fournisseurs et autres créditeurs	VIII.1.2	81 051	81 632
Autres passifs courants	III.6	11 009	5 346
Impôt sur les bénéfices à payer	IX.1	311	348
Passifs courants		153 681	143 835
Total des passifs		236 318	221 058
Total des passifs et des capitaux propres		344 431	321 450

II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 223	7 377
Charge d'impôt	IX	476	309
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	III.5	(209)	(267)
Charges financières	VIII.2	3 091	3 115
Résultat opérationnel		11 582	10 535
Dotations aux amortissements	V2	11 687	9 550
Dotations (reprises) aux provisions		4 220	(2 973)
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs			
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(895)	477
Subventions d'investissement virées au résultat		(379)	(223)
Autres		(19)	52
Capacité d'autofinancement opérationnelle		26 195	17 417
Variation des stocks		4 049	7 579
Variation des clients et autres débiteurs		(1 596)	(1 961)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		1 805	1 292
Variation du passif fiscal et social		(1 212)	(745)
Variation des autres créances et dettes		(2 464)	(2 183)
Flux générés par l'activité		26 778	21 399
Intérêts payés		(2 409)	(2 107)
Autres produits et charges financiers payés		(464)	(437)
Impôts payés		(303)	(97)
Flux de trésorerie opérationnels		23 602	18 758
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(18 321)	(19 853)
Acquisitions d'immobilisations financières		(118)	(1 562)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 414	128
Cessions d'immobilisations financières		213	311
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise			
Flux de trésorerie d'investissement		(16 812)	(20 976)
Excédent (besoin) de financement		6 790	(2 218)
Augmentation de capital			
Subventions d'investissement reçues / remboursées		(1 689)	1 867
Augmentation des dettes financières		51 445	13 075
(Diminution) des dettes financières		(44 374)	(6 547)
Décallages de trésorerie liés aux opérations de financement			
Avance compte courant associés		7 060	
Flux de trésorerie de financement		12 441	8 396
Variation de la trésorerie nette		19 231	6 178
Autres mouvements		(12)	(51)
Trésorerie nette en début d'exercice		3 060	(3 067)
Variation de la trésorerie nette		19 231	6 178
Autres mouvements		(12)	(51)
Trésorerie nette en fin d'exercice		22 279	3 060

II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2015	50 994		38 656	(2 915)	12 053	(2 980)	(1 418)	94 390	25	94 415
Variation de périmètre			50	(50)						
Autres éléments du résultat global				(978)			(423)	(1 401)	0	(1 401)
Résultat global de la période			7 384					7 384	(6)	7 378
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			7 434	(1 028)			(423)	5 983	(6)	5 977
Augmentation du capital										
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements			(20)	(1)			21			
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA			(20)	(1)			21			
Situation au 31/12/2016	50 994		46 070	(3 944)	12 053	(2 980)	(1 820)	100 373	19	100 392
Variation de périmètre			(19)					(19)	(19)	(37)
Autres éléments du résultat global				301			(785)	(484)		(484)
Résultat global de la période			8 242					8 242		8 242
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			8 223	301			(785)	7 740	(19)	7 721
Augmentation du capital										
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements										
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA										
Situation au 31/12/2017	50 994		54 294	(3 643)	12 053	(2 980)	(2 605)	108 113	0	108 113

II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

VIII.2. Résultat financier

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2017, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 mars 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2018.

I.1. Référentiel appliqué

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

I.1.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2017

Le Groupe a appliqué les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2017 et adoptés par l'Union Européenne qui n'ont pas eu d'impact significatif :

- Amendement à IFRS 7 – Informations à fournir
- Amendement à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôts au titre de pertes latentes
- Amélioration des IFRS – clarification des normes financières existantes

I.1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore appliqués

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2017. Il s'agit notamment :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients
- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients remplace les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations liées. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de prestations.

Le Groupe a mené une analyse de ses activités au regard des critères de la norme afin d'identifier, recenser et évaluer les éventuels impacts de la norme. Cette analyse a permis de confirmer que cette nouvelle norme n'aura pas d'impact

significatif pour le Groupe Gascogne compte tenu de la nature des activités de ses sociétés. En effet, le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de livraisons à une date donnée de produits finis : des planches de bois, des bobines de papier, des bobines de complexes, des sacs industriels et alimentaires (papier ou plastique).

La norme IFRS 9 –instruments financiers remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et est entrée en application au 1^{er} janvier 2018. Elle comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers et notamment l'application d'un modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur des pertes attendues.

Gascogne est un groupe industriel donc les impacts attendus de l'application de cette nouvelle norme sont limités. Les sociétés du Groupe commercialisent leurs produits en B to B, auprès de sociétés de tailles diverses, avec des délais de règlements normaux (60 jours en général). L'absence de créances ayant des caractéristiques communes, et le fait qu'aucune société n'a un grand nombre de petits clients rend difficile la construction d'un modèle statistique de pertes attendues. L'analyse du risque client se fait au cas par cas.

Par ailleurs, le Groupe n'ayant recours à aucun instruments financiers dérivés à fin 2017, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de cette norme sur ses comptes.

La norme IFRS 16 – Contrats de location remplacera la norme IAS 17 ainsi que les interprétations s'y rapportant. Elle imposera aux preneurs, pour la quasi-totalité des contrats de location, de comptabiliser un passif au titre des contrats de location afin de refléter les loyers futurs minimaux et un droit d'usage de l'actif.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation de l'impact que pourrait avoir IFRS 16 sur ses états financiers mais n'anticipe pas d'impact significatif. En effet, le groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses sites industriels (à l'exception d'un seul) et les contrats de location-financement (principalement du matériel industriel mobile) sont déjà comptabilisés en application de la norme IAS 17. Seuls, quelques baux commerciaux, peu nombreux et pour des valeurs peu significatives sont concernés.

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2017 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes V.4.	Pertes de valeur et impairment tests	Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité: taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus
Notes IX.2.	Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier.

III.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction. Le tableau de flux de trésorerie est converti au cours moyen, à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupements d'entreprise

Tous les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

La société Gascogne Italia a été liquidée en 2017.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Sociétés consolidées au 31 décembre 2017 :

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascogne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascogne Bois	40210 F-Escource	501719413	100,00	100,00
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100,00	100,00
Gascogne All Wood	Liège (Belgique)	BE-425608482	100,00	100,00
ACTIVITE PAPIER				
Gascogne Papier	40200 F-Mimizan	334612967	100,00	100,00
Gascogne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100,00	100,00
Gascogne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100,00	100,00
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760500587	100,00	100,00
ACTIVITE SACS				
Gascogne Sacs	40200 F-Mimizan	493467989	100,00	100,00
Gascogne Sack Deutschland	Wieda (Allemagne)	HRB54618	100,00	100,00
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100,00	100,00
Gascogne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	99,99	99,99
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascogne Flexible	40200 F-Mimizan	312757347	100,00	100,00
Gascogne Flexible Germany	Düren (Allemagne)	HRB3891	100,00	100,00

Sociétés comptabilisées par mises en équivalence :

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
ACTIVITE SACS				
Sacchificio Veneto	Grezzana (Italie)	REA 88 554	40,00	40,00
Lessinia	Grezzana (Italie)	REA 390 427	40,00	40,00

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2017, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

La société Attis 2, principale actionnaire du Groupe, détenant 70,6% du capital, a consenti fin 2017 une avance en compte courant d'un montant de 7,1 M€, dans la perspective de la future augmentation de capital prévue en 2018. Cette convention a été conclue à des conditions courantes et normales de rémunération.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

III.1. Chiffre d'affaires et créances clients

III.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre des activités du Groupe : il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de transport facturés.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, ainsi que le contrôle, ont été transférés à l'acquéreur. Ce transfert des risques et avantages dépend des incoterms : s'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client.

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Ventes de biens	400 252	399 358
Prestations de services	6 164	7 413
Chiffre d'affaires	406 416	406 771

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Clients et comptes rattachés	66 194	66 023
Créances à recevoir des parties liées	0	0
Paielements d'avance	420	349
Autres montants d'exploitation	10 735	10 089
Total	77 349	76 461

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements	Exercice 2017
Provisions Clients et comptes rattachés	1 937	265	(143)	(3)	2 055
Provisions Autres créances exploitation	104	0	(2)		102
Total	2 041	265	(145)	(3)	2 157

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Créances sur immobilisations	25	
Créances diverses	3	65
Autres créances d'exploitations	1 189	
Total	1 217	65

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Matières premières et approvisionnements	47 666	48 198
En cours de production : biens	4 897	4 395
Produits intermédiaires et finis	34 824	39 781
Marchandises	523	678
Total	87 910	93 052

Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Augmentation	Diminution	Exercice 2017
Matières premières et approvisionnements	5 311	3 757	(3 614)	5 454
En cours de production : biens	207	28	(1)	235
Produits intermédiaires et finis	3 249	1 877	(2 572)	2 553
Marchandises	404	107	(214)	297
Total	9 171	5 770	(6 402)	8 539

Les reprises de provisions au cours de l'exercice résultent essentiellement de sorties de stocks dépréciés à la clôture de l'exercice précédent.

Variation des stocks de produits finis et en-cours

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Variation de stocks bruts	(4 820)	(329)
Reprise de provisions sur stocks de produits finis et encours	2 498	2 321
Dotation aux provisions sur stocks de produits finis et encours	(1 905)	(2 522)
Variation des stocks de produits et encours	(4 228)	(530)

III.2.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats de marchandises et de matières premières	(201 281)	(195 844)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	549	(6 819)
Reprise de provisions sur stocks de marchandises et matières premières	3 828	3 497
Dotation aux provisions sur stocks de marchandises et matières premières	(3 865)	(3 786)
Achats consommés	(200 767)	(202 952)

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidés sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Restructurations et litiges	(4 567)	(732)
(Moins) Plus values nettes sur cession d'actifs	894	
Autres	(865)	(333)
Autres produits et charges opérationnels	(4 538)	(1 065)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement en 2017 :

- Le coût du PSE de la Division Bois : – 4,7 M€

Face aux difficultés de cette Division en 2016, un plan a été élaboré et annoncé courant 2017 comprenant plusieurs volets : la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale, une nouvelle stratégie industrielle comprenant des fermetures de sites et une rationalisation de la structure. Cela a nécessité de mettre en œuvre en fin d'année un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et qui prévoit une suppression de 92 postes d'un coût global de 4,7 M€ dont 1,1 M€ engagés en 2017 et 3,6 M€ provisionnés dans les comptes.

- La provision du plan social dans la filiale allemande de l'Activité Flexible : – 1,3 M€

Suite à la baisse continue de la rentabilité de la filiale allemande Gascoigne Flexible Germany, particulièrement accentuée en 2017 (l'EBITDA a été divisé par deux) ; une réorganisation industrielle a été élaborée et un plan de départ a été décidé en fin d'année pour redonner de la compétitivité à cette société et lui permettre de se redéployer commercialement. Ce plan est provisionné à hauteur de 1,3 M€.

- Des reprises nettes de litiges : + 1,4 M€

Ces reprises nettes comprennent une reprise de 0,9 M€ suite à l'évolution favorable d'un litige commercial, une reprise de 1,5 M€ suite à l'extinction du risque de reversement d'une subvention (risque constaté en dette fin 2016), à une dotation de 0,5 M€ liée à des litiges commerciaux et des dotations de 0,5 M€ liée à des litiges sociaux, principalement liés à l'amiante.

Ce poste comprend principalement en 2016 :

- des charges liées aux restructurations (avocat et couts de départs) : - 0,6 M€
- de la reprise partielle (sans objet) d'une provision pour un litige : + 0,3 M€
- des dotations de provisions pour litiges sociaux : - 0,4 M€

Plus values nettes sur cession d'actifs

Ce poste comprend principalement la plus-value réalisée sur la cession de l'activité Murs à Ossature Bois.

Autres produits et charges

Ce poste intègre en 2017 principalement les frais de mise en place du refinancement (- 1 M€).

Ce poste est principalement constitué en 2016 de frais divers liés à d'anciens sites (Givet et Dordives)

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe. Les dirigeants des Divisions Emballage (qui regroupe les Activités Papier, Sacs et Flexible) et Bois sont des segment managers au sens de la norme IFRS 8 et ils reportent au Président Directeur Général.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : la production de bois d'œuvre et de trituration, parquets, lambris finis, moulures, panneaux, aménagement et accessoires,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

	31 décembre 2017					
(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	106 579	128 778	112 053	123 071	5 058	475 539
. intragroupe	(37 655)	(22 843)	(1 105)	(2 518)	(5 002)	(69 123)
. chiffre d'affaires net	68 924	105 936	110 948	120 554	56	406 416
Résultat opérationnel courant	222	6 754	3 706	5 688	(249)	16 120
Résultat opérationnel	(3 884)	6 776	3 527	5 437	(274)	11 582
Résultat des équivalences	0	0	209	0	0	209
Dotations aux amortissements	(1 333)	(3 262)	(3 488)	(3 206)	(396)	(11 686)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	0	0	0	0	0
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(1 982)	123	(112)	994	132	(845)
Investissements industriels	1 303	11 184	3 968	1 475	391	18 321
Effectifs	385	409	500	366	30	1 690
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 806	57 039	32 689	27 432	2 109	137 075
Titres mis en équivalence	0	0	3 405	0	0	3 405
Actifs sectoriels	40 591	41 581	45 066	37 514	1 724	166 477
Autres actifs	0	0	0	0	0	37 475
Total de l'actif	0	0	0	0	0	344 431
Passifs sectoriels	22 126	18 763	19 073	19 490	1 600	81 051
Autres passifs	0	0	0	0	0	155 266
Total du passif	0	0	0	0	0	236 318

	31 décembre 2016					
(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	112 405	126 484	109 361	122 074	5 344	475 669
. intragroupe	(39 511)	(20 378)	(644)	(3 076)	(5 290)	(68 898)
. chiffre d'affaires net	72 894	106 106	108 717	118 998	55	406 771
Résultat opérationnel courant	(2 594)	6 889	2 240	5 121	(57)	11 599
Résultat opérationnel	(2 766)	6 529	2 446	4 529	(203)	10 535
Résultat des équivalences			267			267
Dotations aux amortissements	(840)	(1 486)	(4 251)	(3 237)	(398)	(10 212)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif						0
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	2 944	848	4 376	2 176	515	10 859
Investissements industriels	2 978	11 338	2 967	2 145	426	19 853
Effectifs	446	409	463	379	27	1 724
Immobilisations incorporelles et corporelles	16 970	49 020	32 411	29 105	2 124	129 629
Titres mis en équivalence			3 196			3 196
Actifs sectoriels	41 845	45 866	43 902	37 605	361	169 581
Autres actifs						37 448
Total de l'actif						339 854
Passifs sectoriels	20 138	20 215	19 657	20 374	1 248	81 632
Autres passifs						157 829
Total du passif						239 462

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
France	176 190	177 560
Allemagne	46 070	46 336
Autres pays de l'Union Européenne	131 666	128 535
Pays hors de l'Union Européenne	52 490	54 340
Total	406 416	406 771

Les actifs immobilisés sont situés à 88% en France, 10% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe détient 40% de deux sociétés italiennes Saccificio Veneto et Lessinia, mises en équivalence dans les comptes pour un montant de 3 405 K€ fin 2017.

(En milliers d'euros)	Saccificio Veneto	Lessinia	Total
Pourcentage de détention	40%	40%	
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2015	704	2 225	2 929
Résultat	78	189	267
Autres			
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2016	782	2 414	3 196
Résultat	109	100	209
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2017	891	2 514	3 405

Les sociétés du Groupe n'ont réalisé aucune transaction avec ces sociétés en 2016 et en 2017.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges opérationnelles" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

Autres passifs

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres passifs non courants		
Subventions d'investissement	1 076	5 258
Total des autres passifs non courants	1 076	5 258
Autres passifs courants		
Subventions d'équipements	242	446
Participation des salariés	0	0
Dettes sur immobilisations	3 689	4 900
Dettes diverses	7 079	
Total des autres passifs courants	11 009	5 346
Total des autres passifs	12 085	10 604

Les dettes diverses comprennent en 2017 l'avance en compte courant de 7,1 M€ consentie en fin d'année par l'actionnaire principal Attis 2, dans la perspective de l'augmentation de capital prévue en 2018.

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres produits courants	2 265	978
Subventions d'investissement virées au résultat	379	223
Subventions d'exploitation	225	183
Autres charges courantes	(1 398)	(431)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	(119)	(67)
Autres produits et (charges) d'exploitation	1 353	886

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique depuis la clôture au 31 décembre 2013 les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013) :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la société Gascogne Papier

En tonnes	Avant 2014	2014	2015	2016	2017
Emission de CO2		61 100	53 323	36 238	17 970
Quotas alloués		82 198	80 729	79 243	77 741
Quotas non utilisés		21 098	27 406	43 005	59 771
Quotas non utilisés cumulés	70 251	91 349	118 755	161 760	221 531

Les quotas alloués au titre des années à venir (2018 à 2020) au titre du PNAQ3 s'élèvent à 224 066 tonnes.

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a pas donc pas d'incidences sur les comptes du Groupe.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2017 s'élèvent à 221 531 tonnes.

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondant.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coût des services rendus').

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires et traitements	(57 893)	(59 093)
Charges sociales	(22 003)	(22 213)
Participation des salariés	(245)	(39)
Coûts des services rendus	(746)	(682)
Frais de personnel	(80 886)	(82 027)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) constaté en 2016 et 2017 représente respectivement 2,2 M€ et 2,4 M€. Il est présenté en diminution des charges sociales.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) constaté en 2016 et en 2017 représente respectivement 0,3 M€ et 0,3 M€. Il est présenté en diminution des salaires et traitements.

IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Cotisations de retraite	8 941	9 764

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

- * les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

- * les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,

- * les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisé par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

- * les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2016
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	64 à 67 ans	64 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	1,50%	1,30%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	1,00%	0,90%
Taux d'actualisation médaille du travail	1,00%	0,90%
Taux d'augmentation des salaires (*)	1,70%	1,70%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,50%	1,30%
Taux d'augmentation des salaires (*)	3%	2,50%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,50%	1,30%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%

(*) Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2017, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/- 1,3 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur actualisée des obligations non financées	7 440	7 549
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	10 707	11 306
Total des valeurs actualisées des obligations	18 147	18 855
Juste valeur des actifs du régime	1 700	1 988
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	16 447	16 867

La composition des actifs du régime et le taux de rendement sont les suivants :

Sociétés françaises	Exercice 2017	Exercice 2016
Obligations	85%	85%
Actions	8%	7%
Immobilier	6%	6%
Autres actifs	1%	1%
Liquidités	1%	1%
Taux d'intérêt pour les actifs	3,12%	3,23%

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2017	Exercice 2016
Souverains	59%	59%
Corporates	15%	14%
Financières	26%	27%

Répartition géographique du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2017	Exercice 2016
France	60%	61%
Autres pays de la zone euro	20%	23%
Etats-unis	6%	5%
Royaume Uni	4%	3%
Autres pays	9%	8%

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2017 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	17 288	16 341	1 144	1 032	158	141	18 590	17 514	266	514	18 856	18 028
Coûts des services rendus	892	760	39	37		17	932	814	18	13	950	827
Profits sur réduction de régime	(120)	(7)					(120)	(7)	0	(229)	(120)	(236)
Prestations servies	(879)	(1 338)	(279)				(1 159)	(1 338)	(11)	(39)	(1 170)	(1 377)
Charges d'intérêts	230	317	10	15			240	332	2	7	242	340
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Charges de l'exercice	123	(268)	(230)	52	0	17	(107)	(199)	9	(248)	(98)	(447)
Variation de périmètre							0	0			0	0
Variation de change		(3)					0	(3)			0	(3)
Perte (gain) actuariel	(630)	1 218	42	59			(587)	1 277	(23)		(611)	1 277
En fin de période	16 781	17 288	957	1 144	158	158	17 896	18 590	252	266	18 148	18 855
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	989	972	999	972			1 989	1 944			1 989	1 944
Rendements attendus des actifs	13	19	9	15			22	34			22	34
Contributions de l'employeur			2				2	0			2	0
Prestations servies	(43)		(279)				(323)	0			(323)	0
Produits de l'exercice	(30)	19	(268)	15	0	0	(299)	34	0	0	(299)	34
Perte (gain) actuariel	(3)	(3)	13	13			10	10			10	10
En fin de période	956	989	745	999	0	0	1 700	1 988	0	0	1 700	1 988
Engagements de retraites et autres avantages	15 825	16 299	212	145	158	158	16 195	16 603	252	266	16 447	16 868

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2017.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2016 et 2017 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Avantages court terme	356	484
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	0	7
Indemnités de fin de contrat de travail versées		
Palements fondés sur des actions		
Total	356	491

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 3 dirigeants à fin 2017 et à fin 2016.

Au 31 décembre 2017, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis au titre de l'exercice 2017 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 23 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017.

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill.

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences.

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwill et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Goodwills	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 1/1/2016	26 674	70	8 955	465	36 163
Variation de périmètre	208		30		238
Acquisitions		46	49	44	139
Cessions			(47)		(47)
Ecart de conversion	(207)		(3)		(210)
Autres mouvements	(24 571)		(314)	93	(24 793)
Valeur Brute au 31/12/2016	2 104	116	8 668	602	11 490
Valeur Brute au 1/1/2017	2 104	116	8 668	602	11 490
Variation de périmètre					
Acquisitions		55	31	16	103
Cessions			(36)		(36)
Ecart de conversion	(352)		(6)		(358)
Autres mouvements			79	(21)	59
Valeur Brute au 31/12/2017	1 752	171	8 737	597	11 258
Amortissements et dépréciations cumulés au 1/1/2016	(24 592)	(70)	(8 148)	(456)	(33 266)
Variation de périmètre			(14)		(14)
Dotations aux amortissements		(9)	(293)	(27)	(330)
Diminutions d'amortissements			34		34
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion	20		3		23
Autres mouvements	24 571		276	(52)	24 795
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2016	(0)	(79)	(8 142)	(536)	(8 756)
Amortissements et dépréciations cumulés au 1/1/2017	(0)	(79)	(8 142)	(536)	(8 756)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(27)	(233)	(14)	(275)
Diminutions d'amortissements			33		33
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion			6	(0)	6
Autres mouvements					
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2017	(0)	(106)	(8 336)	(550)	(8 991)
Valeur Nette au 31 décembre 2016	2 104	37	526	66	2 733
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 752	65	401	47	2 266

Le détail des goodwill nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2017
UGT GST	1 896		(352)	1 544
UGT Bois	208			208
Montant en fin de période	2 104		(352)	1 752

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

Bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 1/1/2016	17 082	85 160	447 101	17 050	27 791	594 186
Variation de périmètre	203	736	1 638	286	7	2 869
Acquisitions	35	1 841	7 136	1 104	12 094	22 210
Cessions		(673)	(1 569)	(632)	(194)	(3 067)
Ecart de conversion	(26)	(41)	(376)	(27)		(469)
Autres mouvements	775	5 250	30 734	(1 801)	(36 725)	(1 767)
Valeur Brute au 31/12/2016	18 069	92 275	484 665	15 980	2 973	613 962
Valeur Brute au 1/1/2017	18 069	92 275	484 665	15 980	2 973	613 962
Variation de périmètre						
Acquisitions	32	498	8 303	3 232	7 770	19 835
Cessions	(70)	(400)	(9 785)	(1 607)	(75)	(11 937)
Ecart de conversion	(48)	(77)	(710)	(76)		(911)
Autres mouvements	(46)	31	4 128	(6)	(3 885)	222
Valeur Brute au 31/12/2017	17 937	92 327	486 602	17 523	6 782	621 171
Amortissements et dépréciations cumulés au 1/1/2016	(15 978)	(66 186)	(383 480)	(15 605)		(481 250)
Variation de périmètre	(100)	(161)	(1 124)	(258)		(1 644)
Dotations aux amortissements	(387)	(712)	(7 455)	(1 364)		(9 918)
Diminutions d'amortissements		402	1 627	559		2 587
Dépréciations des actifs corporels						
Ecart de conversion		9	317	19		346
Autres mouvements	(21)	(19)	973	1 879		2 813
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2016	(16 486)	(66 668)	(389 143)	(14 769)		(487 066)
Amortissements et dépréciations cumulés au 1/1/2017	(16 486)	(66 668)	(389 143)	(14 769)		(487 065)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(429)	(1 083)	(9 582)	(250)		(11 344)
Diminutions d'amortissements		320	9 493	1 476		11 289
Dépréciations des actifs corporels						
Ecart de conversion		20	649	38		707
Autres mouvements	46	(1)	(3)	9		52
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2017	(16 869)	(67 412)	(388 586)	(13 495)		(486 362)
Valeur Nette au 31 décembre 2016	1 584	25 607	95 521	1 211	2 973	126 896
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 068	24 915	98 016	4 028	6 782	134 809

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : résultat opérationnel courant		275	330
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : autres produits et charges opérationnels			
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	IV.2	275	330
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : résultat opérationnel courant		11 344	9 918
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : autres produits et charges opérationnels		67	-36
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	IV.3	11 411	9 882
Dotations aux amortissements		11 686	10 212

Contrats de location.

Conformément à la norme IAS 17 «Contrats de location», les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans les immobilisations au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur en contrepartie d'une dette financière. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés au bilan et les charges de loyers sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe a recours à :

- des contrats de location-financement : du matériel informatique (serveurs, PC), des véhicules en LLD, du matériel industriel tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage
- des contrats de location simple : des baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des matériels industriels loués ponctuellement sur des durées courtes, des sites de stockage

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2016	2 624	4 483	7 107
Amortissements et provisions	(1 140)	(4 000)	(5 140)
Valeur Nette au 31 décembre 2016	1 484	483	1 967
Valeur Brute au 31 décembre 2017	2 010	5 902	7 912
Amortissements et provisions	(727)	(3 515)	(4 242)
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 283	2 387	3 670

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
A moins d'un an	1 110	596
De deux à cinq ans	2 664	1 658
A plus de cinq ans	347	
Total	4 122	2 254

Contrats de location simple

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
A un an	1 639	2 157
De deux à cinq ans	3 657	3 316
A plus de 5 ans	269	807
Total	5 565	6 280

Le montant des paiements au titre des contrats de location simple enregistré en charge sur l'exercice 2017 s'établit à 2 749 K€, contre 2 805 K€ en 2016.

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur.

Les valeurs comptables des autres actifs : les immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - o L'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - o L'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - o L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - o L'UGT GST : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (Gascogne Flexible et Gascogne Flexible Germany).

La valeur d'utilité de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie au 31 décembre 2017 a été estimée selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs issus des business plan à 5 ans (2018-2022) ;
- le taux d'actualisation est identique pour les UGT Bois, Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland, à 8,2%, il reflète le WACC du marché, et ces UGT opèrent principalement en Europe de l'ouest dans des environnements économiques semblables ;
- le taux d'actualisation des UGT Aigis (15%) et Gascogne Sack Tunisia (11,1%) sont supérieurs afin d'appréhender les risques économiques et politiques persistants de la Grèce pour Aigis et de la Tunisie pour Gascogne Sack Tunisia ;
- le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans couverte par les prévisions s'élève à 2% pour l'ensemble des UGT.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2017 s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Dotations	Reprises	Exercice 2017
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	35 239			35 239
UGT BOIS	35 239	0	0	35 239
Goodwills	0			0
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	91 250			91 250
UGT PAPIER	91 449	0	0	91 449
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	2 022			2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022	0	0	2 022
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	5 992			5 992
UGT Aigis	5 992	0	0	5 992
Goodwills	0			0
UGT FLEXIBLE	0	0	0	0
Goodwills	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	199	0	0	199
Immobilisations corporelles	134 503	0	0	134 503
Total	134 702	0	0	134 702

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascogne Sacs (France) et Gascogne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Les UGT Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland font apparaître un risque de dépréciation.

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT dans le cas de la variation de +/- 10% de chaque hypothèse clé. Un chiffre négatif indique une dépréciation.

En millions d'euros	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini		Taux de EBE/CA (flux terminal)	
	- 0,82 pt	+ 0,82 pt	- 0,2 pt	+ 0,2 pt	- 10% taux EBE/CA	+ 10% taux EBE/CA
UGT Papier	24,6	-10,4	1,5	8,1	-11,1	20,5
UGT GS	12,6	-1,3	3,5	6,0	4,4	12,4
UGT GSD	1,4	-0,4	0,3	0,6	-0,4	1,2

Pour les UGT Bois et Aigis dépréciées en quasi-totalité, les tests de sensibilité ne permettent pas d'envisager une reprise des dépréciations antérieures avec des valeurs raisonnables d'hypothèses clés.

Il a également été calculé comment les hypothèses clés devaient varier (à la hausse pour le taux d'actualisation, à la baisse pour le taux de croissance à l'infini et le taux d'EBE/CA du flux terminal) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBE/CA flux terminal
	Taux retenu (en %)	Augmentation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux d'actualisation supplémentaire)	Taux retenu (en %)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux de croissance en moins)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de diminution du taux d'EBE/CA retenu)
UGT					
Gascogne Sacs	8,20%	+0,63% ⁽¹⁾	2%	-0,87%	-10,0%
Gascogne Sack Deutschland	8,20%	+0,42%	2%	-0,63%	-5,0%
Papier	8,20%	+0,23%	2%	-0,30%	-3,0%
Gascogne Sack Tunisia	11,10%	+6,0%	2%	na ⁽²⁾	-52%
Flexible	8,20%	+6,28%	2%	na ⁽²⁾	-41%

⁽¹⁾ Cela signifie que le taux d'actualisation doit être porté de 8,2% à 8,83% pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable

⁽²⁾ L'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de ces UGT est suffisamment important pour qu'aucune diminution du taux de croissance à l'infini (jusqu'à un taux de croissance nul au plus bas) n'entraîne une diminution de la valeur recouvrable au niveau de la valeur comptable de l'UGT

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

VI.1. Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Dotations globales	Reprises globales	Reclassement	Ecart de conversion	Exercice 2017
Provisions pour litiges	1 192	414	(516)	1 114		2 203
Provisions pour impôt						
Provisions pour restructurations et départs	160			(160)		
Provisions environnementales						
Divers		52	(18)	111		146
Provisions pour risques et charges à long terme	1 352	466	(535)	1 066		2 349
Provisions pour litiges	2 789	254	(1 023)	(954)		1 066
Provisions pour impôt	0					0
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	113	145	(113)			145
Provisions pour restructurations et départs	15	5 148	(15)			5 148
Provisions environnementales	1 054					1 054
Divers	259	113	(131)	(111)	2	131
Provisions pour risques et charges à court terme	4 230	5 660	(1 282)	(1 066)	2	7 544
Total	5 582	6 126	(1 817)		2	9 893

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,3 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés
- des litiges commerciaux

La diminution des provisions pour litiges résulte principalement en 2017 de l'évolution favorable d'un litige commercial (reprise de 0.9M€).

Par ailleurs, le risque de reversement d'une subvention (risque constaté par une dette) s'est éteint, entraînant un profit de 1.5M€.

Provisions pour restructurations et départs

Des provisions pour restructurations ont été dotées dans les sociétés Gascogne Bois (3,6 M€) et Gascogne Flexible Germany (1,3 M€) en 2017, voir le paragraphe III.3. Autres produits et charges opérationnels.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de contrôle fiscal en cours.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(512)	346	(166)
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(5 614)	1 481	(4 133)
Provisions dans le résultat opérationnel	(6 126)	1 827	(4 300)

Exercice 2016 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(310)	714	404
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(667)	2 501	1 834
Provisions dans le résultat opérationnel	(977)	3 215	2 238

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(202)	(145)		(165)	(512)
Autres produits et charges opérationnels	(466)		(5 148)		(5 614)
Total des dotations	(668)	(145)	(5 148)	(165)	(6 126)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	58	113	15	150	336
Autres produits et charges opérationnels	1 481				1 481
Total des reprises	1 539	113	15	150	1 817
Net					
Résultat courant opérationnel	(144)	(32)	15	(16)	(177)
Autres produits et charges opérationnels	1 015		(5 148)		(4 133)
Total Net	871	(32)	(5 133)	(16)	(4 310)

Exercice 2016 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(110)	(113)		(87)	(310)
Autres produits et charges opérationnels	(472)		(15)	(180)	(667)
Total des dotations	(582)	(113)	(15)	(267)	(977)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	210	67	93	344	714
Autres produits et charges opérationnels	948		1 503	50	2 501
Total des reprises	1 158	67	1 596	394	3 215
Net					
Résultat courant opérationnel	101	(46)	93	257	404
Autres produits et charges opérationnels	476		1 488	(130)	1 834
Total Net	577	(46)	1 581	127	2 238

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

(en milliers d'euros)	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	1 539	287	1 252
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	113	113	
Provisions pour restructurations et départs	15	15	
Provisions environnementales			
Divers	149	149	
Total reprises des provisions au 31 décembre 2017	1 817	564	1 252

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 20 397 464 actions dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.
Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital et les primes d'émission n'ont pas évolué en 2017.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement aux capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

	Autocontrôle	Contrat de liquidité	Nombre de titres	Valeur brute (K€)
Total au 31 décembre 2016	40 206		40 206	2 980
Variations de l'exercice				
Total au 31 Décembre 2017	40 206		40 206	2 980

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA s'élève à 40 206 actions, représentant 0,20 % du capital.

VII.1.4. Affectation du résultat

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 juin 2017 a décidé d'affecter le résultat 2016 à la réserve légale à hauteur de 113 K€ et le solde au report à nouveau soit 2 141 K€.

VII.1.5. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

En milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Montant en début de période	(1 820)	(1 418)
Gascogne Sack Tunisia	(852)	(417)
Autres	67	15
Montant en fin de période	(2 605)	(1 820)

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "*Résultat par action*".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net (part du groupe) (k€)	8 242	7 384
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	20 357 258	20 357 258
Résultat de base par action (en euros)	0,40	0,36

Résultat net dilué par action

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net (part du groupe) (k€)	8 242	7 384
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	20 357 258	20 357 258
Ajustement pour effet dilutif des ORAN	4 821 137	4 821 137
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	25 178 395	25 178 395
Résultat dilué par action (en euros)	0,33	0,29

VII.3. Résultat global

(En milliers d'euros)	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt			8 242			7 384
Variation des écarts de conversion	(785)	0	(785)	(423)	0	(423)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	520	(220)	300	(1 267)	239	(1 028)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	(265)	(220)	(485)	(1 690)	239	(1 451)
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			7 757			5 933

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat à des fins de transaction, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option, les actifs disponibles à la vente, les instruments dérivés actifs, et les prêts et créances.

Initialement, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat. Ces actifs financiers sont valorisés à la juste valeur hormis les prêts et créances valorisés au coût amorti.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat et enregistrées dans un compte de dépréciation en déduction des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à échéance. Les intérêts sur un actif déprécié continuent d'être comptabilisés. Lorsqu'un événement survient après la constatation de la dépréciation, et que celui-ci a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise en résultat.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, les instruments dérivés (actif et passif) à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

VIII.1.1. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 433	1 439
Autres	1 429	4 058
Total des Actifs financiers non courants	2 862	5 497
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	83	114
Instruments dérivés		
Total des Actifs financiers courants	83	114
Total	2 945	5 611

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 263 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 736 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 393 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 901	51 538
Autres dettes d'exploitation	26 150	30 094
Total	81 051	81 632

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales ainsi que le passif public moratorié (4,2 M€ à fin 2017 et 5,4 M€ à fin 2016), remboursé à hauteur de 1,2 M€ par an (fin de remboursement en juin 2021)

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IAS39 sont ventilés dans le tableau suivant :

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 435			1 435		1 435
Autres			389	775		1 164	263	1 427
Actifs non courants			1 897	804		2 599	263	2 862
Clients et autres débiteurs			77 349			77 349		77 349
Autres actifs courants			1 217			1 217		1 217
Prêts (part à court terme)			83			83		83
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			23 604			23 604		23 604
Actifs courants			82 112			102 253		102 253
TOTAL ACTIFS			84 009	804		104 852	263	105 115
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			60 097			60 097		60 097
Passifs non courants			51 599			60 097		60 097
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			13 668			13 668		13 668
Dettes factoring			40 097			40 097		40 097
Fournisseurs et autres créditeurs			61 395			61 395	19 656	81 051
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			10 768			10 768	242	11 009
Passifs courants			117 801			125 928	19 898	145 826
TOTAL PASSIFS			169 400			186 025	19 898	205 923

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2016 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 444			1 444		1 444
Autres			453	804		1 257	2 796	4 053
Actifs non courants			1 897	804		2 701	2 796	5 497
Clients et autres débiteurs			76 461			76 461		76 461
Autres actifs courants			64			64		64
Prêts (part à court terme)			114			114		114
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			5 473			5 473		5 473
Actifs courants			82 112			82 112		82 112
TOTAL ACTIFS			84 009	804		84 813	2 796	87 609
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			51 599			51 599		51 599
Passifs non courants			51 599			51 599		51 599
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			11 517			11 517		11 517
Dettes factoring			40 762			40 762		40 762
Fournisseurs et autres créditeurs			60 622			60 622	21 010	81 632
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			4 900			4 900	446	5 346
Passifs courants			117 801			117 801	21 456	139 257
TOTAL PASSIFS			169 400			169 400	21 456	190 856

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2016 et 2017 sont ventilés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*)	1	7
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	0	0
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Gain net de change	0	0
Autres	0	0
Produits financiers	1	7
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	2 364	2 200
Perte nette de change	455	555
Charges de désactualisation (IAS19)	220	306
Autres	52	61
Charges financières	3 092	3 122
Charges financières nettes	(3 091)	(3 115)

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe. La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 518	1 518	1 558	1 558
Clients et autres débiteurs	77 366	77 366	76 461	76 461
Autres actifs	2 381	2 381	1 321	1 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 604	23 604	5 473	5 473
Emprunts à taux fixe	(8 290)	(8 408)	(10 140)	(8 833)
Emprunts à taux variable	(100 075)	(100 075)	(89 071)	(89 071)
Emprunts location-financement	(4 122)	(4 122)	(2 254)	(2 254)
Découverts bancaires	(1 375)	(1 375)	(2 413)	(2 413)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(61 395)	(61 395)	(60 622)	(60 622)
Autres passifs	(10 768)	(10 768)	(4 900)	(4 900)
TOTAL NET	(81 156)	(81 274)	(84 587)	(83 280)

Au 31 décembre 2017 et 2016, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 435
Autres			1 427
Actifs non courants	0	0	2 862
Clients et autres débiteurs			77 349
Autres actifs courants			1 217
Prêts (part à court terme)			83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 604		
Actifs courants	23 604	0	78 649
Total actifs	23 604	0	81 511

Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			60 097
Passifs non courants	0	0	60 097
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			13 668
Dette factoring			40 097
Fournisseurs et autres créditeurs			61 395
Autres passifs courants			10 768
Passifs courants	0	0	125 928
Total passifs	0	0	186 025

Exercice 2016 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 444
Autres			4 053
Actifs non courants	0	0	5 497
Clients et autres débiteurs			76 461
Autres actifs courants			64
Prêts (part à court terme)			114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 473		0
Actifs courants	5 473	0	76 639
Total actifs	5 473	0	82 136

Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			51 599
Passifs non courants	0	0	51 599
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			11 517
Dette factoring			40 762
Fournisseurs et autres créditeurs			60 622
Autres passifs courants			4 900
Passifs courants	0	0	117 801
Total passifs	0	0	169 400

VIII.1.4. Endettement financier

Un nouveau crédit de 110 M€ a été signé fin décembre 2017, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Variation de change	Augme ntation	Diminutio n	Variation de la trésorerie	Reclassem ents	Autres variations	Exercice 2017
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an								
Emprunts obligataires								
Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 442	(3)	42 984	(34 516)		(1 320)		56 585
Emprunts relatifs aux location-financements	1 657		2 230			(875)		3 012
Autres dettes financières	500			(0)				500
Total	51 599	(3)	45 213	(34 517)		(2 196)		60 097
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an								
Emprunts obligataires	470			(470)				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 471	(2)	9 655	(7 230)		1 320		11 215
Emprunts relatifs aux location-financements	595		633	(992)		875		1 110
Autres dettes financières	500			(500)				(0)
Dettes factoring	40 762			(665)				40 097
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	67			(66)				1
Soldes créditeurs auprès des banques	2 413	(86)			(953)			1 375
Autres, compte-courants actionnaires		3			(55)	(0)		(52)
Intérêts courus	0	(1)	20					19
Total	52 279	(85)	10 307	(9 923)	(1 008)	2 196		53 766
Total emprunts et dettes financières	103 878	(88)	55 520	(44 440)	(1 008)	(0)		113 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières	0							0
Disponibilités	5 472				18 222		(90)	23 604
Intérêts courus								
Autres	1				(1)			0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 473				18 221		(90)	23 604
Endettement Net	98 405	(88)	55 520	(44 440)	(19 229)	(0)	90	90 259

Au 31 décembre 2017, les emprunts auprès d'établissements de crédits (67,8 M€) comprennent :

- le nouveau prêt de refinancement reçu en décembre 2017 (50 M€)
- le prêt ARI (7,7 M€) qui correspond aux deux 1^{ère} tranches du prêt à taux zéro consenti par l'Etat (10 M€),
- le pré-financement du CICE (années 2014 à 2017) par BPI Financement (8,3 M€),
- divers autres dettes financières pour 2,7 M€.

Le nouveau prêt de refinancement fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui seront applicable à compter du 30 juin 2018.

A noter que les emprunts et dettes financières n'incluent pas l'avance en compte courant de 7,1 M€ consentie par l'actionnaire Attis 2 fin 2017, dans la perspective de l'augmentation de capital prévue en 2018. Cette avance a été comptabilisée en autres passifs courants (voir le paragraphe III.6.).

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

(en milliers d'euros)	Exercice 2017		Exercice 2016	
Emprunts à taux fixe	12 412	10,9%	12 394	11,9%
Emprunts à taux variable	101 450	89,1%	91 484	88,1%
Total	113 862	100,0%	103 878	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

Emprunts obligataires

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Emprunts obligataires non convertibles à long terme	0	
Emprunts obligataires non convertibles à court terme	0	470
Total	0	470

Les dernières obligations restantes portées par le Fonds Commun de Placement Gascogne Epargne réservé aux salariés ont été remboursées en 2017.

Endettement en devises

L'endettement net en devises est nul au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Disponibilités	23 604	5 471
Valeur mobilières	0	0
Autres, Compte-courants actionnaires actifs	52	2
Trésorerie à l'actif	23 656	5 473
Soldes créditeurs auprès des banques	(1 375)	(2 413)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs	0	
Trésorerie au passif	(1 375)	(2 413)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	22 279	3 060

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Trésorerie nette en début d'exercice	3 060	(3 067)
Variation de la trésorerie nette	19 231	6 178
Autres mouvements	(12)	(51)
Trésorerie nette en fin d'exercice	22 279	3 060

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé au 31 décembre 2017.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir méthode comptable décrite en note VIII.1.4).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'intérêts et assimilés	1	7
Charges d'intérêts et assimilés	(2 364)	(2 200)
Coût de l'endettement net	(2 363)	(2 193)
Produits (Charges) de change	(455)	(555)
Produits financiers des participations non consolidées		
(Charges) produits d'actualisation	(220)	(306)
Produits (charges) autres	(52)	(61)
Autres produits et charges financiers	(728)	(922)
Résultat financier net	(3 091)	(3 115)

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Prêts	1 518	1 558
Clients et autres débiteurs	77 366	76 461
Autres actifs	2 644	1 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 604	5 473
Total	105 132	84 813

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

Exercices		Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2017	Brut	59 460	5 777	3 013	68 250
	Dépréciation	0	(35)	(2 021)	(2 055)
	Net	59 460	5 742	992	66 194
2016	Brut	57 513	7 257	3 191	67 961
	Dépréciation		(3)	(1 934)	(1 937)
	Net	57 513	7 254	1 257	66 024

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
1^{er} Janvier	1 937	1 864
Dépréciations	119	69
Ecart de conversion	(3)	(1)
Activités réintégrées	2	6
31 décembre	2 055	1 937

VIII.3.2. Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose principalement sur :

- . des emprunts moyen/long terme,
- . un ligne de credit renouvelable
- . de l'affacturage,

Il existe également des contrats de location longue durée pour des équipements et du matériel roulant, qui reprennent les dispositions classiques de ce type de financement.

De plus le Groupe dispose au 31 décembre 2017 :

- du nouveau crédit d'investissement non encore utilisé pour 50 M€
- du nouveau crédit renouvelable non encore utilisé pour 10 M€
- du solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) pour 2 M€
- de possibilités de financement complémentaire en affacturage pour 20 M€ (sous réserve d'avoir les créances à céder)

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flow s prévisionnels	2017						
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 2023
Emprunts auprès d'établissements	67 792	73 558	12 731	12 467	12 348	11 817	21 994	1 191	1 011
<i>Dont Prêt de refinancement</i>	50 000	55 320	8 875	8 679	8 593	8 443	20 730		
<i>Dont prêt ARI</i>	7 714	7 714	1 143	1 143	1 143	1 143	1 143	1 143	857
<i>Dont FDES</i>	804	881	256	247	240	138			
<i>Dont Pre-financement CICE ⁽²⁾</i>	8 282	8 550	2 247	2 194	2 182	1 926	-	-	-
<i>Dont autres</i>	992	1 093	210	203	190	167	121	49	154
Dette factoring ⁽¹⁾	40 097	40 097	40 097						
Emprunts relatifs aux location - financement	4 122	4 122	1 110	1 473	610	363	218	122	225
Découverts bancaires	1 351	1 351	1 351						
Autres dettes financières	500	625	250	125	125	125			
Total passif financiers	113 862	119 753	55 539	14 065	13 083	12 305	22 212	1 313	1 236
Créances cédées au factor ⁽¹⁾	43 297	43 297	43 297						
Créances CICE	9 179	9 179	2 382	2 240	2 132	2 425			
Total actifs financiers	52 476	52 476	45 679	2 240	2 132	2 425	0	0	0
Net	61 386	67 277	9 860	11 825	10 951	9 880	22 212	1 313	1 236

⁽¹⁾ La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

⁽²⁾ Les pre-financements des CICE 2014 à 2017 seront remboursés simultanément au remboursement des créances de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de trésorerie pour la société

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'a pas eu recours à des couvertures de taux en 2017.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement signé en décembre 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du prêt de refinancement, consistant en des caps de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2017 sur 101,5 M€ d'endettement brut variable non couvert:

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de - 100bps
Charges d'intérêt nettes	(680,7)	0,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0		
Total	(614,2)	0,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2017, les taux d'intérêt sont négatifs, et la plupart des contrats bancaires prévoient que le taux soit réputé égal à zéro dans cette situation. Aussi, une baisse des taux d'intérêts n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2017 sur les positions bilanciellles non couvertes soit 1,6 MUSD et 0,6 MGBP :

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantiellles non couvertes	(197,2)	241,0	0,0	0,0
Total	(197,2)	241,0	0,0	0,0

VIII.3.5. Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2017.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

Prêt de refinancement 2017

Les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Contrats factor

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 40,1M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 43,1 M€.

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est présenté en diminution des frais de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
(Charges) Produits d'impôt exigible	(271)	(264)
(Charges) Produits d'impôt différé	(205)	(45)
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	(476)	(309)

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 223	7 377
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	209	267
Résultat net des entreprises intégrées	8 015	7 110
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	476	309
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	2 922	2 534
Ecart (a) - (b)	(2 446)	(2 225)
Analyse de l'écart:		
Impact des décalages permanents	(260)	855
Impact des déficits nets fiscaux non activés	(405)	1 227
Impact de l'écroulement des déficits antérieurement activés	0	0
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé	349	(30)
Impact des autres retraitements de consolidation	(1 304)	(3 554)
Impact lié à la comptabilisation du CICE	(826)	(723)
Total	(2 446)	(2 225)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 27,3% pour la société GSD et 30,9% pour la société GFG
- France : 33,33%
- Grèce : 29%
- Tunisie : 30%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts sur les bénéfices à récupérer	10 258	7 399
Impôts sur les bénéfices à payer	311	348
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	9 947	7 051

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués des créances du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi.

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts différés actifs	668	564
Impôts différés passifs	(2 667)	(2 146)
Impôts différés actifs (passifs) nets	(1 999)	(1 582)

La baisse progressive du taux d'IS votée au 31/12/2017 en France et applicable dans les années à venir a été considérée pour l'évaluation des positions d'impôt différé au 31/12/2017.

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Montant en début de période	(1 582)	(1 779)
Impact sur les autres éléments du résultat global	(220)	239
Impact sur les résultats	(204)	(45)
Autres Impacts des écarts de change	7	2
Montant en fin de période	(1 999)	(1 582)

Sources des principales variations des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Réserves	Résultat	Variation de change	Exercice 2017
Décalages fiscaux	333		0		333
Activation des déficits fiscaux	423				423
Provisions règlementées	(686)		223		(463)
Autres	(953)		(115)		(1 067)
IAS 01 Présentation des états financiers	55				55
IAS 02 Stocks	11		(24)		(12)
IAS 16 Immobilisations corporelles	(16 590)		15	8	(16 567)
IAS 17 Contrats de location-financements	126		46		172
IAS 18 Produits des activités ordinaires	1				1
IAS 19 Avantages au personnel	3 649	(220)	(314)	(0)	3 116
IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques	223		(42)		181
IAS 21 Effets de la variation des monnaies étrangères	13		62		74
IAS 36 Dépréciation d'actifs	11 520		(20)		11 500
IAS 37 Provisions passifs éventuels	139		(38)		100
IAS 32 & 39 Instruments financiers					
IFRS 3 - Regroupement d'entreprises	153				153
Total	(1 582)	(220)	(205)	7	(2 000)

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2017 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables des sociétés françaises s'élève à 84,8 M€ à fin 2017 et 85,4 M€ à fin 2016. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'est redevenue bénéficiaire qu'en 2017 pour un montant de + 0,6 M€.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables de nos filiales Aigis (Grèce), Gascogne All Wood (Belgique), Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif dans la mesure où les perspectives de résultat à court terme de ces sociétés ne permettent pas d'envisager l'utilisation de ces reports avec suffisamment de certitudes.

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2017 s'élève à 27,1 M€.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Certification des comptes individuels et consolidés et examen semestriel limité	180	176	87,8%	93,1%	185	174	99,2%	97,8%
Services autres que la certification des comptes	25	13	12,2%	6,9%	2	4	0,8%	2,2%
TOTAL	205	189			187	178		

II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée d'utilité indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie et des immobilisations corporelles, selon les modalités décrites dans la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour ce test de dépréciation, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 27 avril 2018

Bordeaux, le 27 avril 2018

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II. 5 – COMPTES ANNUELS 2017 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA

II.5.1. COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation	3.1	7 495	5 692
Prestations de services		5 057	5 344
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges		2 438	348
Charges d'exploitation		(7 824)	(5 926)
Autres achats et charges externes		(4 273)	(2 143)
Impôts, taxes et versements assimilés		(216)	(219)
Salaires et traitements		(2 024)	(2 223)
Charges sociales		(910)	(998)
Dotations aux amortissements		(360)	(351)
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	0
Autres charges		(41)	10
Résultat d'exploitation		(329)	(233)
Produits financiers		18 143	9 479
Dividendes		1 911	1 977
Produits financiers filiales		1 188	1 373
Autres produits financiers		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		15 044	6 130
Charges financières		(15 989)	(7 263)
Dotations financières aux provisions		(15 000)	(6)
Intérêts financiers et charges assimilées		(989)	(7 257)
Autres charges financières		(0)	0
Résultat financier	3.5	2 154	2 216
Résultat courant avant impôt		1 825	1 983
Produits exceptionnels		271	2 124
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		151	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	1 523
Reprises sur provisions et transfert de charges		120	601
Charges exceptionnelles		(35)	(1 930)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(18)	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(0)	(1 899)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(16)	(32)
Résultat exceptionnel	3.6	236	194
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	0
Impôts sur les bénéfices	3.7	0	77
Résultat net de l'exercice		2 061	2 254

II.5.2. BILAN ACTIF

en milliers d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Notes	Montants bruts et Provisions	Amortissement Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés		209 800	124 734	85 066
Immobilisations incorporelles	2.1	3 493	3 399	94
Immobilisations corporelles	2.1	4 467	2 453	2 015
Terrains forestiers				
Autres terrains		1 206	112	1 094
Constructions		2 085	1 717	368
Autres immobilisations corporelles		1 176	623	553
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	2.3	201 840	118 882	82 957
Participations		198 620	116 063	82 558
Créances rattachées à des participations				
Autres titres de participations		61		61
Prêts		58		58
Autres immobilisations financières		3 100	2 820	281
Actifs circulant		100 799	713	100 086
Stocks	2.4	180	159	21
Matières premières, approvisionnements		21		21
Marchandises		159	159	(0)
Créances	2.5	81 897	554	81 343
Avances et acomptes sur commandes		107		107
Clients et comptes rattachés		2 755		2 755
Autres créances		79 036	554	78 482
Trésorerie		18 722	18 722	1 901
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités		18 722		18 722
Charges comptabilisées d'avance		242	242	175
Prime d'émission d'emprunt à étaler				
Ecart de conversion Actif		4		4
Charges à répartir		1 189	1 189	
Total des actifs		312 034	125 446	186 588

II.5.3. BILAN PASSIF

en milliers d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Notes			
Capitaux propres	2.6	67 195	65 238	
Capital social		50 994		50 994
Prime d'émission		0		0
Réserve légale		3 247		3 134
Réserve facultative		964		964
Autres réserves		4 874		4 874
Report à nouveau		4 885		2 744
Résultat de l'exercice		2 061		2 254
Provisions réglementées		171		275
Autres fonds propres	2.7	12 053	12 053	
Provisions pour risques et charges	2.8	58	57	
Dettes		107 283	79 496	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.9	66 781		40 212
Emprunts et dettes financières divers	2.10	17 852		18 343
Dettes fournisseurs, comptes rattachés		865		509
Dettes sociales et fiscales		790		800
Autres dettes	2.11	20 995		19 633
Ecart de conversion Passif				
Total des passifs et capitaux propres		186 588	156 844	

II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

1. – Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes de bilan et de résultat 2017 sont établis suivant les principes comptables en vigueur dans le respect des règles d'image fidèle et de prudence, selon les hypothèses suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,
- coûts historiques.

2. – Notes sur des postes du bilan.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs comptables brutes

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2017, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 170 K€ après une reprise nette de l'exercice de 105 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2017
Immobilisations incorporelles	3 421	72	0	3 493
Terrains	1 206	0	0	1 206
Constructions	2 033	53	0	2 085
Autres immobilisations corporelles	919	257	0	1 176
Total	7 579	381	0	7 961

2.2. Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2017
Immobilisations incorporelles	3 286	113	0	3 399
Terrains	104	9	0	112
Constructions	1 676	41	0	1 717
Autres immobilisations corporelles	426	197	0	623
Total	5 492	360	0	5 852

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Bâtiments d'habitation :

- Murs	80 ans
- Toiture	25 ans
- Aménagement	15 ans

Bâtiments d'exploitation :

- Murs	40 ans
- Toiture	25 ans
- Aménagement	15 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier et matériel de bureau 5 à 10 ans

Matériel informatique 5 ans

Logiciels 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

2.3.1. Participations

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur brute au 31 décembre 2016	198 620	197 308
Acquisitions	0	11 503
Cessions	0	(10 190)
Valeur brute au 31 décembre 2017	198 620	198 620
Dépréciations au 31 décembre 2016	(116 063)	(124 750)
Dotations	(15 000)	0
Reprises	15 000	8 687
Dépréciations au 31 décembre 2017	(116 063)	(116 063)
Valeur nette au 31 décembre 2017	82 558	82 558

Les mouvements sur les dépréciations sont constitués d'une dotation de 15 000 K€ sur les titres de Gascogne Bois et d'une reprise de 15 000 K€ sur les titres de Gascogne Papier.

2.3.2. Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2016	2 979	61	58	121	3 219
Acquisitions	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2017	2 979	61	58	121	3 219
Dépréciations au 31 décembre 2016	(2 863)				(2 863)
Dotations	0				0
Reprises	44				44
Dépréciations au 31 décembre 2017	(2 820)	0	0	0	(2 820)
Valeur nette au 31 décembre 2017	159	61	58	121	400

Gascogne SA détient, au 31 décembre 2017, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,98€.

La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été reprise à hauteur de 44 K€ et s'élève à 2 820 K€ au 31 décembre 2017 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2017 soit 3,98 €.

Au 31 décembre 2017, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

2.4. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	21	21
Marchandises	159	159
Valeur brute	180	180
Dépréciations des marchandises	(159)	(159)
Valeur nette	21	21

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

2.5. Créances

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Clients et comptes rattachés	2 755	1 894
Compte courant (intégration fiscale)	0	0
Compte courant (cash pooling)	68 698	60 687
Dépréciations des comptes courants	(554)	(554)
Etat, impôt sur les sociétés	10 188	7 403
Etat, TVA et autres	149	69
Autres créances	109	242
Total	81 343	69 741

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

2.6. Capital social et capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital est composé de 20 397 464 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Situation nette au 1er janvier	65 238	63 137
Augmentation des autres capitaux propres-primés d'émission	0	0
Résultat net	2 061	2 254
Variation nette des provisions réglementées	(105)	(152)
Situation nette au 31 décembre	67 195	65 238

2.7. Autres fonds propres

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont stables à 58 K€.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 3 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,0 %
- Taux d'augmentation des salaires : 1,70%

2.9. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Un nouveau crédit de 110 M€ a été signé fin décembre 2017, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Le nouveau prêt de refinancement fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui seront applicable à compter du 30 juin 2018.

> Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier	40 212
Découverts	(1 071)
Nouvel emprunt (préfinancement CICE)	2 615
Nouvel emprunt (Financement 2018)	50 000
Remboursement emprunts	(24 786)
Variation des intérêts courus non échus	(189)
Solde au 31 décembre	66 781

> Analyse par nature et par échéance

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	11 017	54 913	850	66 781
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0			0
Total	11 017	54 913	850	66 781

2.10. Emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	2 563	1 000
Comptes courants des filiales (cash pooling)	0	10 769
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	8 229	6 065
Comptes courants des associés	7 060	0
Fonds communs de placement du personnel	0	470
Intérêts courus non échus	0	40
Solde au 31 décembre	17 852	18 343

> Variation des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier	18 343
Comptes courants des filiales	(9 205)
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	2 164
Comptes courants des associés	7 060
Emprunts Fonds communs de placements	(470)
Intérêts courus non échus	(40)
Solde au 31 décembre	17 852

L'avance en compte courant des associés d'un montant de 7 060 K€ correspond à l'avance consentie fin 2017 par l'actionnaire Attis 2 dans la perspective de l'augmentation de capital prévue en 2018, à la demande des banques dans le cadre du refinancement du Groupe.

2.11. Autres dettes

2.11.1. Charges à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Fournisseurs	372	88
Dettes fiscales et sociales	435	430
Total	807	518

2.11.2. Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La charge d'IS est calculée dans les filiales comme en l'absence d'intégration : les filiales bénéficiaires remboursent à la société mère leur quote part d'IS : il n'y a pas d'imputation ou de remboursement pour les filiales déficitaires. La société mère neutralise l'économie d'IS résultant de l'utilisation des déficits des filiales en constituant un compte d'attente au passif (notion d'économie de trésorerie pour la mère).

Dans le bilan l'intégration fiscale fait apparaître :

A l'actif, les créances de crédit d'impôt dues par l'Etat de 10 188 K€ (comprenant principalement les créances de Crédit d'Impôt Recherche et les créances de CICE).

Au passif, une dette correspondant au solde dû par la société mère à certaines filiales, soit 8 229 K€ en emprunts et dettes financières divers et à l'économie d'impôt d'intégration fiscale accumulée au 31 décembre 2017, soit 20 995 K€ en autres dettes.

2.12. Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2016		Variation		Exercice 2017	
Nature	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
- Amortissements dérogatoires		(92)		35		(57)
- Charges non déductibles temporairement						
. Congés payés (ancien régime)	27		(38)		(11)	
. Autres	1		2		3	
Total	28	(92)	(36)	35	(8)	(57)

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 84,8 M€ à fin 2017 et à 85,4 M€ à fin 2016.

3.- Notes sur des postes du compte de résultat.

3.1. Produits

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes et en 2017 de la refacturation des frais du refinancement pour 1 M€.

3.2. Effectif de l'exercice 2017

	Moyenne 2017	Clôture 2017
Cadres	22	24
Techniciens	3	3
Agents de maîtrise	1	1
Employés	1	1
Total	27	29

3.3. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 687 K€.

Les jetons de présence servis au titre de l'exercice 2016 au membres du Conseil d'administration se sont élevés à 23 K€.

3.4. Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2017 pour la période 2017-2010.

3.5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Dividendes filiales	1 911	1 977
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	0	2 273
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	44	3 852
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	0	(1)
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	1 188	1 373
Gains (pertes) de change	0	0
Commissions lignes non utilisées	(16)	0
Intérêts sur emprunts	(816)	(813)
Intérêts bancaires	23	(54)
Charges intérêts sur prêts des filiales	(180)	(201)
Pertes sur créances en compte courant filiales	0	(6 188)
Total	2 154	2 216

3.6. Résultat exceptionnel

En 2017, le résultat exceptionnel s'élève à 236 K€.

3.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La société n'a pas comptabilisé d'impôt sur les sociétés en 2017.

4. – Informations générales.

Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Immobilisations financières		
Participations	198 620	198 620
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	2 744	1 885
Comptes courants (intégration fiscale)	0	0
Compte courants (cash pooling)	68 698	60 687
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(78)	(82)
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	2 564	11 769
Comptes courants (intégration fiscale)	8 229	6 065
Associés - Comptes d'apport en société	7 060	0
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	(36)	(36)
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	5 993	5 290
Autres refacturations	980	
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	1 188	1 373
Produits de dividendes	1 911	1 977
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	180	201

5.- Engagements hors bilan.

5.1. Engagements donnés

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite.

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,50%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,70%

Au 31 décembre 2017, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 378 K€ et sont intégralement couverts par des versements capitalisés qui représentent une somme de 552 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2017, des contrats de retraite par capitalisation pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA. Parmi ces cadres, un groupe fermé bénéficie d'un régime à prestations définies dont les engagements s'élèvent à 234 K€ et sont couverts par des versements capitalisés s'élevant à la même date à 269 K€.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA : Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Dans le cadre du financement de ses filiales, Gascogne SA a émis une lettre de soutien auprès d'Aigis.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

5.2. Engagements reçus

Néant.

6. – Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	125	122
Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	0	0
Total	125	122

7. – Evénements postérieurs à la clôture.

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture

8. – Information sur les participations

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2017
A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA									
1-Filiales détenues à plus de 50%									
- Gascogne Bois (Escource)	5 000	2 078	100	78 145	1 389	26 261	102 665	(4 568)	
- Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	6 559	100	20 941	20 941	688	78 051	2 041	330
- Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	17 476	100	67 595	28 288	34 022	127 600	4 789	
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	10 202	100	31 940	31 940	0	89 300	5 975	
2-Participations détenues entre 10% et 50%									
Néant									
B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA									
1- Filiales françaises									
Néant									
2- Filiales étrangères									
Néant									
C-Renseignements globaux sur tous les titres									
1- Filiales françaises	51 111	36 315		198 620	82 558	60 970	397 616	8 236	330
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	51 111	36 315		198 620	82 558	60 970	397 616	8 236	330

II.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « 2.3. Immobilisations financières » et « 2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes « 2.3. Immobilisations financières » et « 2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 27 avril 2018

Bordeaux, le 27 avril 2018

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de la société GASCOGNE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 27 avril 2018

Bordeaux, le 27 avril 2018

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Résultat des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013
I - Capital en fin d'exercice					
a. Capital social (en K€)	50 994	50 994	50 994	50 994	9 970
b. Nombre d'actions émises	20 397 464	20 397 464	20 397 464	20 397 464	1 993 963
c. Nombre d'actions détenues par la société	40 206	40 206	40 206	40 206	40 206
II - Opérations et résultats exercice (en K€)					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	5 057	5 344	4 591	4 733	5 127
b. Résultat courant avant impôts	1 825	1 983	2 139	-8 773	-48 360
c. Impôts sur les bénéfices	0	77	42	36	42
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
d. Résultat net (*)	2 061	2 254	2 888	-6 574	-47 937
e. Résultat distribué au titre de l'exercice					
III - Résultat par action (en €)					
a. Résultat courant avant impôt	0,09	0,10	0,10	-0,43	-24,25
b. Résultat net	0,10	0,11	0,14	-0,32	-24,04
c. Dividende net distribué par action					
IV - Personnel					
a. Effectif moyen des salariés de l'exercice	27	27	15	24	25
b. Montant masse salariale de l'exercice (en K€)	2 024	2 223	1 357	1 920	1 809
c. Montant versé pour avantages sociaux (en K€)	910	998	677	873	870

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2018

Inventaire des valeurs mobilières de placement

				(en milliers d'euros)		
Sociétés	Nature	%	Nombre	Valeur d'Acquisition	Dépréciation	Valeur Nette
Actions de Participation				198 620	116 063	82 557
Gascogne Bois	A	100%	1 000 000	78 145	76 756	1 389
Gascogne Sacs	A	100%	2 902 966	20 941		20 941
Gascogne Papier	A	100%	1 000 000	67 594	39 307	28 287
Gascogne Flexible	A	100%	322 162	31 940		31 940
Autres titres hors participation				61		61
Caisse Régionale Crédit Agricole	P		2 050	3		3
Agrolandes	P	3,60%		9		9
Coop. Agr. Forestière Sud-Atlantique	P	0,01%	1			0
Sté Développement Economie Forestière	A	0,40%	20	3		3
Aquitaine Création Innovation	A	1,30%	299	46		46
Cofogar	A	0,03%	12			
TOTAL				198 681	116 063	82 618

**II.8 PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2018**

A TITRE ORDINAIRE

**RESOLUTIONS 1 ET 2 : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

Exposé des motifs

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à :

- approuver les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du groupe.

Le résultat net des comptes sociaux est de 2 061 078 €

- donner quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leurs mandats respectifs en 2017 ;
- approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 6 236 € et qui correspondent à des amortissements dérogatoires.
- approuver les comptes consolidés annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du groupe.

Le résultat net consolidé est de : 8 223 265 €

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice 2017 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice, et incluant un paragraphe sur le gouvernement d'entreprise,

approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 2 061 078 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagé par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à savoir la somme de 6 236 €.

Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2017 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 8 223 265 €.

RESOLUTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de 2 061 078 € comme suit :

- 103 054 € à la réserve légale,
- 1 958 024 € au compte report à nouveau

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 2 061 078 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer 103 054 € à la réserve légale, et
- d'imputer le solde de 1 958 024 € au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents

RESOLUTION 4 : JETONS DE PRESENCE

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 100 000 € le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

Quatrième résolution : jetons de présence

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

RESOLUTION 5 : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du Code de commerce est en cours à fin décembre 2017. Il est demandé à l'Assemblée Générale d'en prendre acte purement et simplement.

Cinquième résolution. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée générale prend acte de l'absence de convention réglementée.

RESOLUTION 6: AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, de consentir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, une autorisation lui permettant d'opérer en bourse sur les actions de la Société en vue de :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la septième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le nombre de titres à acquérir, en vertu de cette autorisation, ne pourra, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son capital.

Le prix maximum d'achat par action de la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 5 euros.

Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en fonction des caractéristiques de l'opération.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale des actionnaires.

Il est enfin précisé qu'en conséquence de l'adoption de la sixième résolution susvisée, le Conseil d'administration sera tenu de mettre à disposition des actionnaires de la Société, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées.

Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce ;

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société étant précisé que :

- le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 5 €.
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces rachats,
- la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

Décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder à des achats, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la septième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière , à l'attribution d'actions de la Société ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites des réglementations en vigueur, l'achat des actions ainsi que la conservation ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation en vigueur, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres.

Délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier :

- effectuer par tous moyens l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre en bourse ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir routes autres formalités ;
- et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 7 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE.

Exposé des motifs

Sous réserve de l'autorisation de rachat de ses propres actions proposée à la sixième résolution, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions décidés par la Société, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur comptable sur tous postes de réserves et de primes disponibles.

Le Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, aurait tout pouvoir, avec faculté de subdélégation afin de réaliser toute opération d'annulation d'actions qui pourrait être décidée en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités requises.

Cette délégation serait donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Septième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous la condition de l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans les conditions légales,

Autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation :

- à annuler, sur ses seules décisions, à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% par période de 24 mois du capital social ,
- à réduire le capital à due concurrence, et pour ce faire, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- à imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires

Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

RESOLUTION 8 : DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Exposé des motifs

La Société a signé le 20 décembre 2017 un contrat syndiqué de 110 millions d'euros destiné au refinancement de sa dette existante et au financement de son programme d'investissement industriel pour les années 2018-2020.

Cette opération donnera les moyens à la Société de poursuivre son programme d'investissement afin de renforcer son outil industriel.

Afin d'accompagner ce plan, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter une résolution afin de déléguer au Conseil sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme susceptible de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 10 000 000 Euros sans tenir compte des ajustements susceptibles d'être procédés conformément à la législation applicable.

Le Conseil d'administration propose de fixer à 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

Huitième résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et statuant conformément aux dispositions des articles L225-127, L225-129 à L225-129-2, L 225-132 et L 228-91 et suivants du Code de commerce,

Délègue au conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires), une augmentation de capital, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles.

Décide que la souscription des actions ordinaires nouvelles donnant accès au capital pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital immédiate et /ou à terme susceptible de résulter de la présente délégation ne pourra excéder de 10 000 000 €, sans tenir compte des ajustements susceptibles d'être procédés conformément à la législation applicable. A ce titre, à ce montant global, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

Décide que le montant maximum de 10 000 000 € de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme susceptible de résulter de la présente délégation est également un plafond global sur lequel s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en vertu de la neuvième résolution ;

Décide que dans le cadre de la présente délégation de compétence, le Conseil d'administration aura la faculté d'instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits des actionnaires et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible, et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de chaque émission, le Conseil d'administration pourra, dans les conditions prévues par la loi, et notamment par l'article L.225-134 du Code de commerce, et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou à l'étranger.

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres concernés seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits formant rompus dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;

Décide que le Conseil d'administration aura toute compétence, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,
- arrêter les conditions et prix des émissions dans les limites fixées ci-avant par l'assemblée générale,
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,
- déterminer le mode de libération des actions donnant accès au capital à émettre ou des titres à émettre,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions à émettre, et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la Société,
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation,
- plus généralement prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'émission prévue aux présentes.

Décide que la présente délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

RESOLUTION 9 : DELEGATION DE POUVOIRS A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Exposé des motifs

Afin de respecter les prescriptions légales, l'Assemblée générale sera appelée, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, à se prononcer sur un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société adhérents d'un plan d'épargne entreprise, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code de travail.

En effet, l'article L.225-129-6 du Code de commerce requiert de l'organe de direction qu'il soumette à l'Assemblée Générale des actionnaires, à l'occasion de chaque augmentation de capital en numéraire, un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, à effectuer dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code de travail.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter une résolution afin de déléguer au Conseil sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Le plafond du montant nominal de l'augmentation du capital de la Société, immédiat ou à terme, ne pourra excéder 200 000 euros et qu'il s'imputera sur le montant global prévu à la 8^{ème} résolution.

La délégation consentie au Conseil d'administration emportera suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan épargne entreprise, aux actions donnant accès au capital à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement dans le cadre de la présente résolution.

Le Conseil d'administration propose de fixer à 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

Neuvième résolution : Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Délègue au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-138-1 et L.225-129-6 et suivants du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés adhérents d'un plan épargne entreprise à instituer par la Société ;

Décide que le plafond du montant nominal de l'augmentation du capital de la Société, immédiat ou à terme, ne pourra excéder 200 000 euros et qu'il s'imputera sur le montant global prévu à la huitième résolution ;

Décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan épargne entreprise, aux actions donnant accès au capital à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement dans le cadre de la présente résolution ;

Précise que le prix d'émission des actions nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail ;

Donne au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités de valeurs mobilières émises ;

Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée.

RESOLUTION 10 : MODIFICATION DES STATUTS POUR DETERMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT DESIGNES LES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT DES SALARIES

Exposé des motifs

Depuis le 17 août 2015, les sociétés anonymes qui ont employé, à la clôture de deux exercices consécutifs précédant la clôture 2017, au moins 1000 salariés permanents dans la société et ses filiales en France, ou au moins 5000 salariés permanents dans la société et ses filiales en France et à l'étranger, ont l'obligation de désigner un administrateur représentant les salariés (nomination d'un administrateur si le nombre d'administrateurs est égal ou inférieur à 12 et de 2 administrateurs si le nombre d'administrateurs est supérieur à 12).

Le 30 juin 2018 au plus tard, l'Assemblée Générale doit modifier les statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles doivent être désignés les administrateurs représentant les salariés.

La Société, qui compte 5 administrateurs, doit désigner un seul administrateur représentant les salariés.

Le Comité de Groupe de la Société, consulté sur le mode de désignation de l'administrateur représentant les salariés a rendu son avis le 05 avril 2018.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que :

- L'administrateur représentant les salariés soit désigné par le Comité de Groupe,
- La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans,
- L'administrateur représentant les salariés n'est pas tenu d'être propriétaire d'actions de la Société.

L'article 11 des statuts serait modifié en conséquence.

Dixième résolution : Modification des statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant des salariés

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant des salariés, en application de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, issu de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et modifié par la loi du 17 août 2015 dite « Loi Rebsamen ».

En conséquence, il est ajouté aux statuts un article 11.2 ainsi rédigé, le reste de l'article précédant le nouvel article 11.2 demeurant inchangé mais étant toutefois numéroté 11.1 :

11.2 Administrateur(s) représentant (s) des salariés

Le Conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Cet administrateur est désigné par le Comité de Groupe prévu à l'article L. 2331-1 du Code du travail.

Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient supérieur à douze, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions légales, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil ou la nomination par l'Assemblée Générale d'un nouvel administrateur ayant pour effet de faire franchir ce seuil.

Si au cours d'un exercice le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à douze, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à douze à la date du renouvellement.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des administrateurs représentant les salariés prend fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail, de révocation conformément à l'article L.225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L.225-30 du Code de commerce.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions législatives, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs. L'administrateur représentant les salariés n'est pas tenu d'être propriétaire d'actions de la Société.

En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu conformément aux dispositions de l'article L. 225-34 du Code de commerce dans un délai raisonnable. Jusqu'à la date du remplacement de l'administrateur (ou, le cas échéant, des administrateurs) représentant les salariés, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les dispositions de la présente section 11.2 cesseront de s'appliquer de plein droit lorsqu'à la clôture d'un exercice, la Société ne remplira plus les conditions rendant obligatoires la nomination d'administrateurs représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout administrateur représentant les salariés nommés en application du présent article expirera à son terme.

RESOLUTION 11 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Exposé des motifs

L'objet de cette résolution est de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur, en particulier les formalités de modification des statuts.

Onzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

II.9 – ORGANIGRAMME

Organigramme juridique au 27 avril 2018

